

# DOSSIER DE CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-27

Pôle d'Équilibre  
Territorial et Rural  
du Pays  
de Thiérache

## Adaptation, vitalité et coopération

Engager de nouvelles dynamiques collectives en Pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes.





## Le mot du Président

---

L'Europe, via le programme LEADER, joue un rôle primordial en Pays de Thiérache : depuis plus de 10 ans, le Pays de Thiérache s'engage à soutenir des initiatives pilotes en faveur de l'attractivité du territoire et de son développement.

Porté par le PETR et mis en application par le Groupe d'Action Locale (GAL) sur la base d'un partenariat public-privé fort, LEADER est l'incarnation de l'Europe en milieu rural. Les deux programmations précédentes ont démontré l'importance d'un tel dispositif. Ce sont près de 3,6 millions d'euros de crédits FEADER répartis sur plus d'une centaine d'initiatives qui ont joué en faveur du développement et de l'identité du Pays de Thiérache.

L'année 2022 sonne comme une nouvelle étape, celle de candidater de nouveau à LEADER. Au cours de cette année, le PETR, via l'intermédiaire du GAL, a associé toutes les forces vives du territoire dans le but de concrétiser une candidature en cohérence avec les défis socio-économiques et environnementaux du Pays de Thiérache et de prétendre jusqu'à 1,5 millions d'euros de FEADER pour la période 2023-27.

L'ambition de notre candidature se résume en trois mots : **adaptation, vitalité et coopération**. Autrement dit, il s'agit d'engager de nouvelles dynamiques collectives sur le territoire en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes. Grâce à une approche globale et ascendante du développement rural, LEADER contribuera à revitaliser un territoire en déficit d'attractivité, à destination de tous ceux qui y vivent, y travaillent ou y sont de passage.

En ma qualité de Président du PETR et du GAL du Pays de Thiérache, ma volonté est de poursuivre cette aventure européenne pour la troisième fois consécutive, pour que **LEADER demeure la concrétisation d'un laboratoire d'idées en Pays de Thiérache**.



**Olivier CAMBRAYE**  
*Président du Pôle d'Équilibre Territorial  
et Rural du Pays de Thiérache*  
*Président du Groupe d'Action Locale  
du Pays de Thiérache*

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	
1.1	ORGANISATION POLITIQUE ET SPATIALE DU TERRITOIRE .....	5
1.2	DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION .....	7
1.3	DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES.....	8
1.4	DYNAMIQUES SOCIALES .....	10
1.5	DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES .....	11
1.6	SYNTHÈSE AFOM .....	12
1.7	ENJEUX .....	14
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SES OBJECTIFS</b>	
2.1	PRIORITÉ CIBLÉE ADAPTATION, VITALITÉ ET COOPÉRATION .....	17
2.2	OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 S’AFFIRMER EN TANT QUE DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE .....	18
2.3	OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....	19
2.4	OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU DU TISSU ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS SOCIÉTALES, ET ENVIRONNEMENTALES .....	20
2.5	OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 FAIRE DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT .....	21
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>PLAN D’ACTIONS</b>	
3.1	MAQUETTE FINANCIÈRE .....	23
3.2	PLAN D’ACTIONS .....	24
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>GOVERNANCE</b>	
4.1	PORTAGE DU GROUPE D’ACTION LOCALE (GAL) .....	54
4.2	DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX À L’ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D’ACTIONS .....	54
4.3	LE GAL COMPOSITION, MODALITÉS ET RÔLE(S) DE CHACUN .....	54
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b> .....	58
<b>CHAPITRE 6</b>	<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE 1	DÉLIBÉRATION DU PETR VALIDANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE .....	60
ANNEXE 2	LISTE DES COMMUNES ET EPCI MEMBRES DU PETR .....	62
ANNEXE 3	DISPOSITIFS CONTRACTUELS EXISTANTS EN THIÉRACHE OU À ÉCHELLE ÉLARGIE .....	64
ANNEXE 4	LIGNES DE PARTAGE .....	65
ANNEXE 5	LOGIGRAMME .....	66
ANNEXE 6	MOBILISATION DES PARTENAIRES ET ÉLUS DU PETR – CALENDRIER .....	67
ANNEXE 7	MOBILISATION DES PARTENAIRES ET ÉLUS DU PETR – EXTRAITS DES RÉUNIONS DE TRAVAIL .....	68
ANNEXE 8	COMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION .....	70

## CHAPITRE 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

## 1. ORGANISATION POLITIQUE ET SPATIALE DU TERRITOIRE

### 1.1

#### Une coopération intercommunale ancrée de longue date

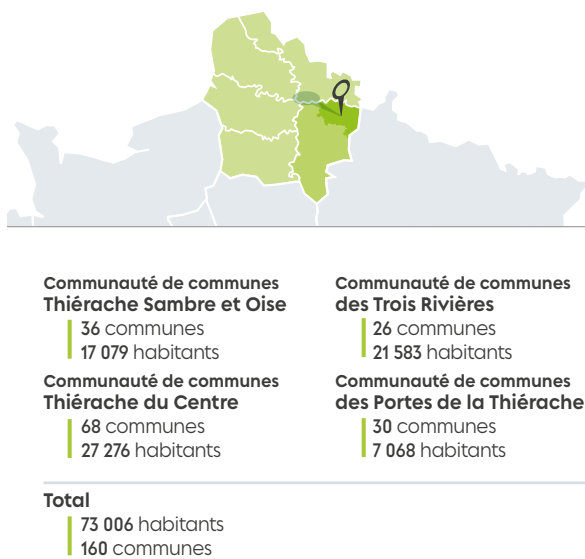
Le Pays de Thiérache regroupe 160 communes et associe quatre intercommunalités : la Communauté de communes Thiérache du Centre (CCTC) ; la Communauté de communes des Trois Rivières (CCTR) ; la Communauté de communes des Portes de la Thiérache (CCPT) ; la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

Le territoire est organisé sous la forme d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) depuis 2014.

Le PETR du Pays de Thiérache pour mission de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social pour le compte et au nom des quatre Communautés de communes de Thiérache. Il dispose à ce

titre de nombreuses compétences déléguées (tourisme, mobilité, SCOT) par les intercommunalités membres. Il se voit également confier des missions d'études et d'animation territoriale sur certains sujets spécifiques pour lesquels il n'a pas la compétence juridique (habitat, environnement, développement économique...), couvrant ainsi de nombreux champs d'actions.

Le PETR s'est engagé dans plusieurs dispositifs contractuels à l'échelle de la Thiérache ou à échelle élargie : tourisme, industrie, transition écologique et revitalisation et attractivité des centres-bourgs (cf. Annexe 3).



Carte 1 : PETR Pays de Thiérache  
(Fiche d'information FPIC Population : Insee, RP 2021)

### 1.2.

#### Un territoire rural caractérisé par l'absence de pôles urbains structurants

Le territoire est à forte dominante rurale<sup>1</sup>. La densité de population est de 43 habitants au km<sup>2</sup>, contre 72 hab./km<sup>2</sup> dans le département de l'Aisne, 188 hab./km<sup>2</sup> en Hauts-de-France et 105 hab./km<sup>2</sup> en France. Le territoire est très majoritairement composé de communes peu denses et très peu denses. 87% de la population réside au sein de ces espaces. Seuls 9 667 habitants résident au sein des deux communes dites urbaines (Hirson et Buire). Le Pays de Thiérache est marqué par l'absence de pôles urbains forts

et par l'émiettement de bourgs-centres de petites tailles. Les principales communes, en nombre d'habitants, sont : Hirson (8800 habitants), Guise (4731 habitants), Saint-Michel (3365 habitants), Vervins (2579 habitants), Le-Nouvion-en-Thiérache (2584 habitants). L'espace organisé autour d'Hirson, à la frontière belge et à proximité de la commune de Fourmies (11714 habitants, département du Nord), apparaît le plus structurant sur le territoire.

<sup>1</sup> Selon la nouvelle définition du « rural » instauré en Avril 2021 par l'Insee, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Avril 2021.

### 1.3.

#### Un territoire rural isolé au sein d'un grand espace géographique très dynamique

Le Pays de Thiérache est localisé au nord-est du département de l'Aisne, aux frontières des Ardennes, du Nord et de la Belgique. Il dispose d'une situation géographique caractéristique des zones rurales éloignées des grands axes de communication.

##### 1.3.1. Une certaine proximité à plusieurs grands bassins de population et d'emplois

Localisé à proximité de plusieurs villes de taille intermédiaire telles que Saint-Quentin, Charleville-Mézières et Valenciennes, le Pays de Thiérache est proche des régions rémoise et lilloise, qui constituent des grands bassins de populations et d'emplois. Le territoire partage une frontière avec la Belgique, le rapprochant ainsi des villes de Chimay et de Charleroi.

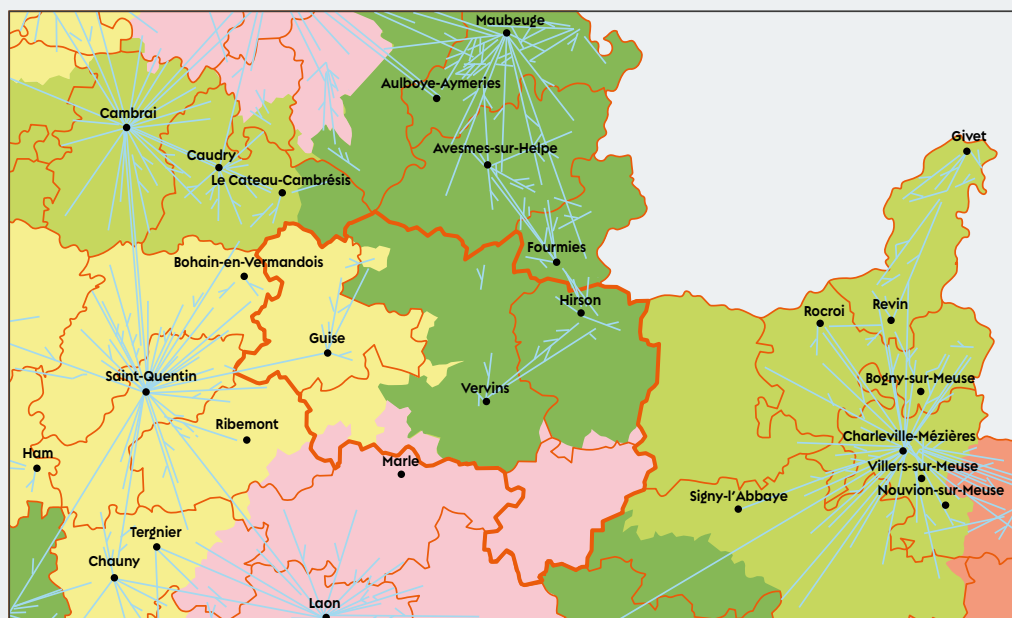
##### 1.3.2 Un territoire relativement enclavé

Malgré une position relativement favorable, le territoire apparaît enclavé. Il est contourné par les grands axes routiers de communication. Aucun axe autoroutier ne traverse la Thiérache. Le plus proche, l'A26 qui relie Reims à Saint-Quentin, contourne le territoire à 40 km en moyenne par le sud-ouest. L'axe le plus structurant est la RN2, qui relie Paris à Bruxelles, en traversant le territoire du nord au sud et en passant par Vervins. Le territoire est enfin éloigné des réseaux de transport en commun. Seules deux lignes ferroviaires secondaires traversent le territoire : l'une reliant Laon à Aulnoye-Aymeries en passant par Vervins et Hirson, l'autre reliant Charleville-Mézières à Lille en passant par Hirson.

La Thiérache apparaît ainsi comme un large espace rural autonome, non soumis à l'influence d'un pôle et éloigné des axes structurants.

#### CARTE 3 RATTACHEMENT DES COMMUNES PAR ZONE D'EMPLOI ET MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL

(1-Insee, RP 2018 ; 2-Insee, 2021)



■ Nombre de navettes domicile-travail (flux) 2018 (Source INSEE, RP 2018)  
■ Périmètre des zones d'emploi 2020 (Source INSEE 01/01/2021)

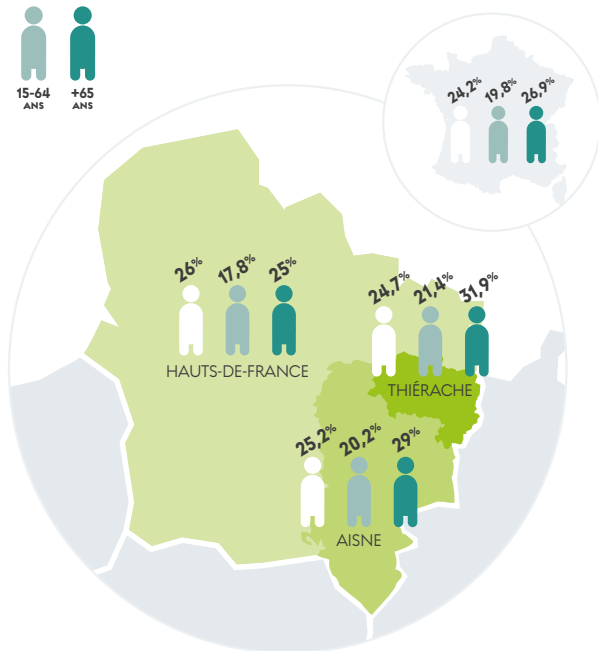
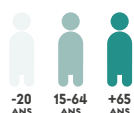
Source : ANCT, Observatoire des territoires, traitement NADEM et E&T.

## 2. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION

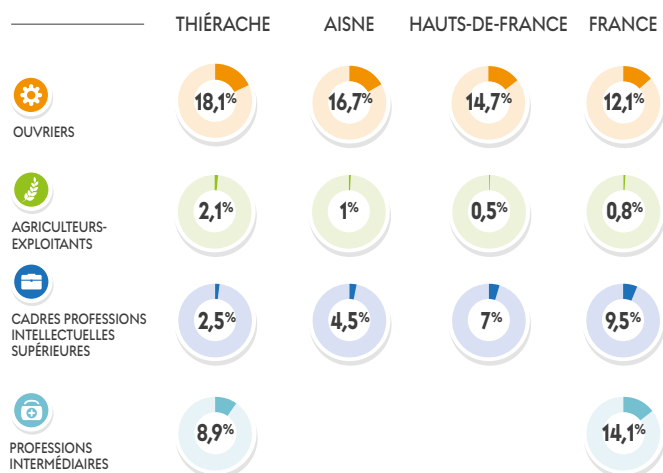
### 2.1. Une décroissance démographique homogène et soutenue sur le temps long

Le territoire compte 71 236 habitants (INSEE, RP 2018) et subit une baisse relativement soutenue depuis 1968, avec un taux d'évolution annuel de la population compris entre -0,91% et -0,17%. Cette baisse est liée à l'action conjuguée du solde naturel et du solde migratoire négatifs.

### 2.2. Une sur-représentation des jeunes et des aînés par rapport à la population en âge de travailler



### 2.3. Une sur-représentation des ouvriers et des agriculteurs-exploitants parmi la population active<sup>2</sup>



### 2.4. Le maintien d'un bon niveau de commerces, de services et d'équipements

Malgré une décroissance continue de la population, le territoire parvient à maintenir un niveau de commerces, services et équipements satisfaisant mais variable selon les centres-bourgs. La volonté politique et l'action proactive des élus locaux ont permis de maintenir et créer de nouveaux services (crèches, maisons de santé et équipements sportifs) ces dernières années.

Le territoire possède quelques équipements à rayonnement régional. Le Familistère de Guise est un lieu emblématique sur le territoire, lieu d'histoire, témoin des liens sociaux passés et présents, lieu touristique et espace de vie locale. D'autres atouts sont à relever comme les maisons éclusières et un certain nombre d'églises fortifiées caractéristiques de cette frange nord-est du territoire.

<sup>2</sup> La population active correspond à la population en âge de travailler. En France (hors Mayotte), 28,9 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont en âge de travailler.

### 3. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

#### 3.1.

#### Une baisse d'emploi significative sur le temps long

Le territoire se décompose en 4 zones d'emploi :

- Hirson - Saint Michel,
- Vervins,
- Guise,
- Le Nouvion-en-Thiérache - Boué- La Capelle.

Malgré quelques exceptions ponctuelles et une alternance de variations positives et négatives, l'emploi est soumis à une baisse significative sur le temps long. La dynamique locale est, de plus, toujours inférieure aux constats observés aux échelles régionales et nationales.

#### 3.2.

#### L'insertion du territoire dans un grand nord-est français en décroissance

Le territoire est également lié à 3 zones d'emploi de proximité (Saint-Quentin, Laon et Maubeuge). Cet espace connaît une baisse significative et continue de l'emploi depuis 1975.

#### 3.3.

#### Une présence importante de l'agriculture et de l'agroalimentaire avec quelques secteurs industriels atypiques

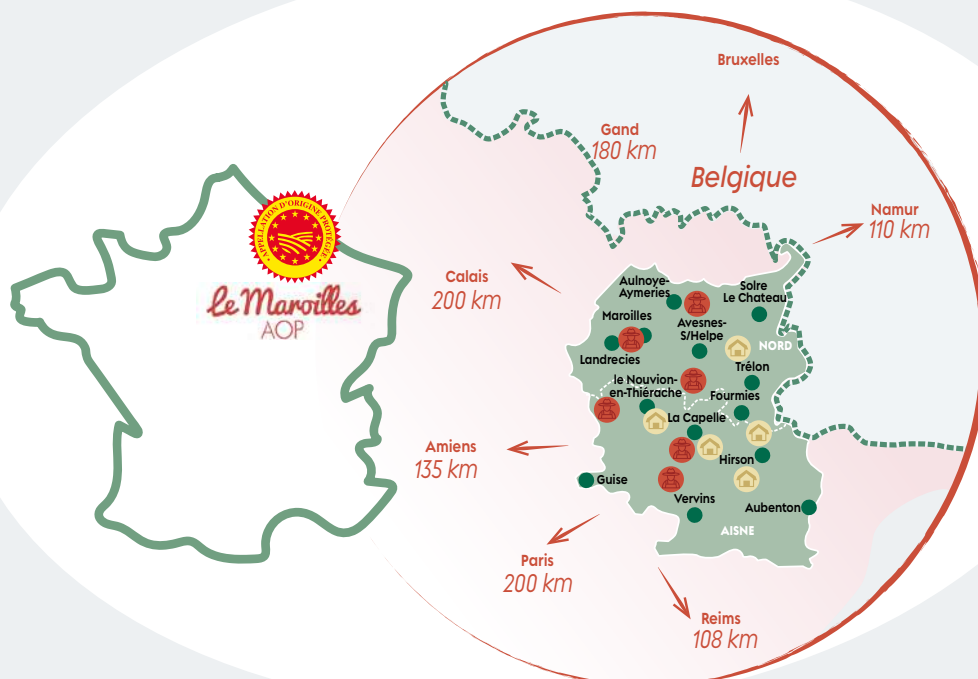
##### 3.3.1. La sur-représentation de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le tissu agricole s'avère diversifié. Les spécialisations agricoles sont l'arboriculture, l'élevage (bovins, ovins, porcins...) et les cultures céréalières et betteravières.

L'agroalimentaire est organisé localement autour de deux produits emblématiques : le maroilles, avec une partie importante du territoire appartenant à l'AOP Maroilles, et le cidre, autre emblème du terroir local, produit dans les vergers des espaces bocagers de la Thiérache.

Le secteur agroalimentaire est aussi représenté par des établissements de renom tels que :

- MATERNE à Boué (Transformation et conservation de fruits),
- NESTLÉ FRANCE à Boué (Fabrication d'autres produits laitiers),
- LES FROMAGERS DE THIÉRACHE au Nouvion-en-Thiérache (Fabrication de fromages) et
- MONDELEZ FRANCE BISCUITS à Vervins (Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation).





### 3.3.2. La présence de secteurs industriels atypiques

Le territoire est caractérisé par la présence de plusieurs secteurs d'activité atypiques, notamment :

- La fabrication d'articles en caoutchouc, avec la présence de l'entreprise WEST PHARMACEUTICAL au Nouvion-en-Thiérache, premier établissement en nombre d'emplois salariés (entre 500 et 999 salariés) du département de l'Aisne.
- Le secteur des transports avec PUREM à Saint-Michel dans le secteur de la fabrication d'équipements automobiles, la SARL PAPIN à Montcornet et les TRANSPORTS DELMOTTE à Buironfosse pour le transport routier de fret interurbain.
- La fabrication d'équipements électriques, avec AML SYSTEMS à Hirson, GODIN à Guise et ZEHNDER à Vaux-Andigny.

Ces secteurs témoignent d'une diversité d'activités économiques sur le territoire, bien que ceux-ci sont soumis à des évolutions diverses.

### 3.4.

#### Quelques secteurs d'activité en croissance

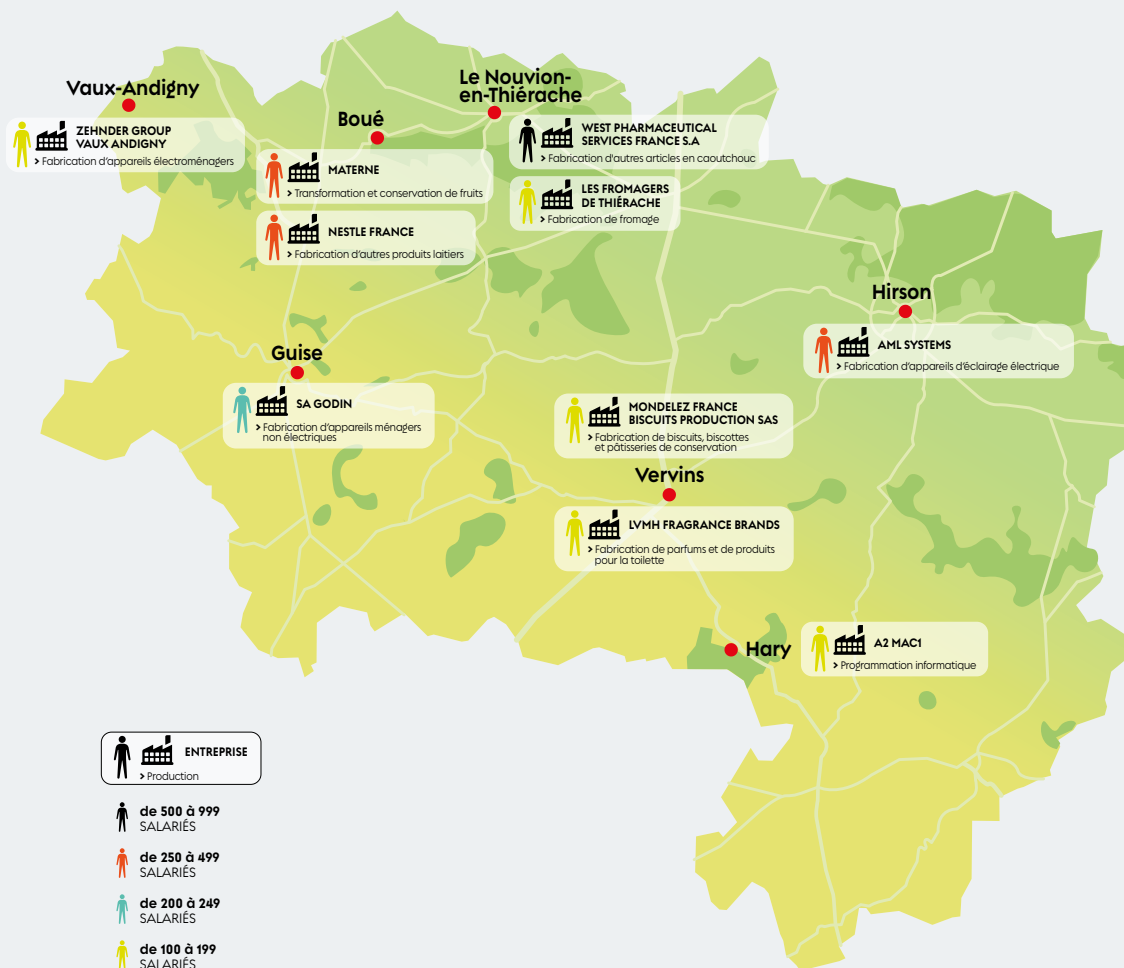
Malgré le constat premier d'une baisse d'emploi quasi-généralisée sur le territoire, certains secteurs d'activités gagnent des emplois :

- la santé et le social,
- l'alimentation,
- la fabrication de matériels de transport,
- l'industrie chimique.

Inversement, certains secteurs ont perdu des emplois de manière significative: l'agriculture, la construction et la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et minéraux non métalliques.

**TABLEAU 4** ÉTABLISSEMENTS EMPLOYANT 100 SALARIÉS ET PLUS SUR LE TERRITOIRE

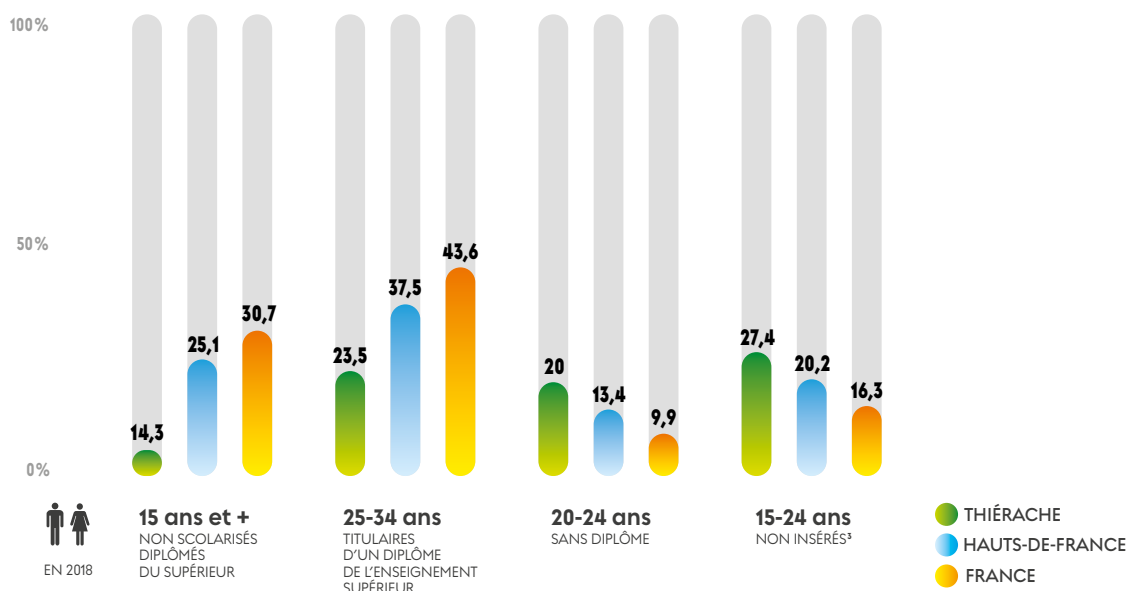
(Insee, RP)



## 4. DYNAMIQUES SOCIALES

### 4.1.

#### Un faible niveau de qualification avec une situation préoccupante chez les jeunes



L'ensemble des indicateurs témoignent d'un faible niveau de qualification parmi la population.

Des programmes et autres dispositifs innovants sont mis en œuvre pour lutter contre l'illettrisme notamment, ou encore favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi via des formations de type école de production (Vervins). Un campus connecté a également ouvert à Hirson en septembre 2021 avec des premiers résultats satisfaisants. Un projet similaire est en réflexion sur la commune de Guise avec l'ambition de lier les formations avec les besoins des entreprises locales.

### 4.2.

#### Un cercle vicieux chômage et pauvreté

Le nombre de personnes sans emploi est particulièrement élevé en Thiérache. D'une part, le taux d'activité<sup>4</sup> est seulement de 70,6% (71,4% en Hauts-de-France et 74,1% en France). D'autre part, le taux de chômage<sup>5</sup> est élevé avec un taux de 19,8% dans le territoire en 2018 contre 16,3% en Hauts-de-France et 13,3% en France.

Corolairement, le niveau de revenu est relativement faible, le taux de pauvreté<sup>6</sup> est élevé. A titre d'exemple, le taux de pauvreté varie de 21% à 34% dans les principales communes du territoire (Guise, Le-Nouvion-en-Thiérache, Hirson, Saint-Michel, Vervins).

<sup>3</sup> On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et qui n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel.

<sup>4</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (15-64 ans). La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

<sup>5</sup> Le taux de chômage au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

<sup>6</sup> Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

## 5. DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES

### 5.1.

#### Un territoire peu urbanisé offrant des potentialités écologiques importantes

Le territoire bénéficie d'une grande qualité environnementale et des ressources naturelles diverses (forêts, eau, biodiversité). Il est reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel avec ses 23 ZNIEFF, 660 km<sup>2</sup> de zones naturelles et 3 zones Natura 2000 (massif forestier d'Hirson, vallons du massif forestier du Régnaval et le bocage du Franc Bertin).

Le taux d'artificialisation du territoire est faible : 4,9% (10,1% en Hauts-de-France et 5,3% en France). Cet indicateur est lié à une part très importante des surfaces dédiées à l'agriculture : 83,2% (contre 75,4% en Hauts-de-France et 51,1% en France).

### 5.2.

#### Des paysages riches et diversifiés, une ressource à mettre en valeur

Le territoire partage avec les départements limitrophes du Nord, des Ardennes et de la Belgique un grand nombre de caractéristiques géographiques et écologiques.

Localement, les zones à fort intérêt écologique se situent au nord du territoire dans le prolongement du Parc naturel régional de l'Avesnois. Ce continuum à fort intérêt écologique a suscité des opportunités de coopération avec le territoire voisin, dans des domaines variés, tels que l'alimentation, le tourisme et la biodiversité.

La Charte paysagère du Pays de Thiérache identifie 4 unités :

- 1 - Les plateaux crayeux de la vallée de l'Oise,
- 2 - Le bassin versant de la Serre,
- 3 - Entre Oise et Ton - le tunnel vert,
- 4 - La Thiérache des sources et des forêts.

Ces paysages favorisent une faune et une flore variées.

CARTE 14 CARTE DES IDENTITÉS PAYSAGÈRES EN THIÉRACHE



Source : Charte paysagère du Pays de Thiérache, Janvier 2016

**Organisation territoriale - Dynamique démographique  
Aménagement**

- Une dynamique de travail coopérative et partenariale au sein du PETR
- Une dynamique partenariale avec les territoires voisins (Avesnois, Ardennes, territoires de l'Aisne et de la Belgique)
- Un positionnement géographique au sein d'une grande zone dynamique de populations et d'emplois
- Un territoire organisé autour de plusieurs pôles (Hirson, Guise, Le-Nouvion-en-Thiérache, La Capelle, Vervins et Montcornet)
- Une sur-représentation des jeunes

- Un territoire enclavé, mal connecté sur les plans routiers et ferroviaires, éloigné des grands pôles urbains
- Absence de pôles urbains structurants
- Un déclin démographique important sur le temps long
- Une sous-représentation des populations en âge de travailler. Sous-représentation des cadres et professions intermédiaires
- Des freins à la mobilité

**Economie - Social - Emploi - Formation**

- Un tissu économique diversifié. Des entreprises historiques qui continuent d'investir
- Une spécialisation en Agriculture et Agro-alimentaire avec la présence d'une AOP Maroilles
- Quelques secteurs dynamiques créateurs d'emplois : santé-social ; agro-alimentaire ; fabrication de matériel de transport
- Un territoire 100% fibré

- Une forte décroissance de l'emploi sur le temps long
- Un tissu économique positionné sur des secteurs en déclin
- Des problématiques sociales fortes : pauvreté importante - fort chômage - faible niveau de qualification
- Un manque de formations supérieures répondant aux besoins du territoire. Peu de lycées. Un faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi

**Environnement - Transition écologique**

- Une grande qualité environnementale et paysagère
- Un faible taux d'artificialisation des sols. Une forte proportion des sols dédiés à l'agriculture
- Un patrimoine naturel important. 25% du territoire classé en zone ZNIEFF de type 2. Des paysages caractéristiques sur le bassin versant de l'Oise Amont (bocage, forêt, prairies, plaine). Une faune et une flore riches et variées

- Problématique de l'habitat insalubre, mal isolé, notamment en centres-bourgs. Précarité énergétique
- Disparition continue du bocage



**Organisation territoriale – Dynamique démographique  
Aménagement**

- Un positionnement géographique régional et suprarégional sous-exploité (Paris, Belgique...).
- Des coopérations nombreuses à initier avec les territoires voisins (Avesnois, région de Chimay en Belgique, Ardennes) sur de nombreux sujets (tourisme, culture, environnement...)
- Effet post-covid avec un attrait renouvelé des territoires ruraux
- Loi Climat et résilience et le principe de ZAN : du foncier disponible pour l'habitat et l'activité économique (friches, zones d'activités avec réserve foncière)
- Un territoire rural, autonome et préservé. La possibilité d'expérimenter des modes de vie nouveaux en zone rurale (effet post-covid).
- Sur-représentation des jeunes et des agriculteurs-exploitants
- Mise en 2x2 progressive de la RN2

- Absence de pôles urbains structurants. Des difficultés sur les centres-bourgs
- Un territoire écartelé entre différents pôles urbains externes : Lille, Reims, Charleville-Mézières, Saint-Quentin, Laon
- Un déclin démographique continu, notamment parmi les populations les plus jeunes en âge de travailler
- Des problèmes structurels nombreux (habitat, mobilité...)
- Loi Climat et résilience et le principe de ZAN qui génère des contraintes de développement à moyen-terme
- Des collectivités aux moyens humains et financiers limités

**Economie – Social - Emploi - Formation**

- Des réserves foncières, avec notamment des terrains disponibles dans les zones d'activités (atout dans le cadre de la loi ZAN)
- Présence de plusieurs établissements de taille intermédiaire. Des compétences et savoir-faire à exploiter. Des entreprises d'envergure mondiale (NESTLE ; WES ; A2MAC1...)
- Agriculture – Alimentation : des opportunités nouvelles dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial : circuits courts ; maraîchage ; légumerie... Des filières à potentiel (Bois)
- Des équipements touristiques à fort potentiel (Famillistère, l'Euro Vélo 3, Parfondeval, Château fort de Guise, patrimoine religieux, site de Blangy, Canal de la Sambre à l'Oise, etc). Des projets nombreux (ex : maisons éclusières le long du Canal de la Sambre à l'Oise). Un axe fort pour la coopération
- Des projets de type tiers-lieux pour fédérer et accompagner des initiatives locales
- Emergence de nouvelles formes d'école de formation (école de production, campus connecté)
- Vieillesse de la population : des activités Santé humaine et Action sociale en forte croissance...

- Absence de perspective pour les jeunes, avec une population peu formée et encline à de nombreuses problématiques sociales et d'insertion
- L'attrait des agglomérations et métropoles voisines pour les profils qualifiés (cadres travaillent dans le territoire mais vivent à l'extérieur)
- Une mutation agricole portant atteinte à l'activité d'élevage (regroupement des parcelles agricoles pour les grandes cultures)

**Environnement – Transition écologique**

- Part significative du territoire présentant un fort intérêt écologique faunistique et floristique. Territoire offrant des potentialités biologiques importantes
- Développement de l'éolien. Rentrée fiscale pour les communes et les intercommunalités
- Des sujets émergents nombreux : économie circulaire ; gestion des biodéchets ; recyclerie ; assainissement ; méthanisation ; préservation des paysages...

- Crise énergétique, hausse des prix liée au conflit russo-ukrainien
- L'acceptabilité difficile des projets éoliens

## 7. ENJEUX

La définition des atouts, faiblesses, opportunités et menaces, ont conduit à la définition de trois grands enjeux territoriaux.

### 7.1.

#### Penser l'organisation territoriale en coopération avec les territoires voisins pour apporter des réponses structurelles à la population présente

Le territoire est caractérisé par une **baisse continue de la population** sur l'ensemble de son espace. Le territoire ne compte, par ailleurs, aucune ville-centre, mais est organisé autour de plusieurs pôles (le plus important, Hirson-Saint-Michel, comptant autour de 11 000 habitants). Tous connaissent un déclin significatif, ce qui interroge le **rôle des villes et centres-bourgs** sur le territoire à moyen-terme. La population est attirée par les pôles intermédiaires voisins : Laon, Saint-Quentin et Maubeuge). Les jeunes souhaitant accéder à des formations du supérieur sont contraints de rejoindre les grandes villes voisines (Lille, Amiens et Reims notamment) lorsque la mobilité le permet (entendue dans son sens spatial comme social).

L'action pro-active des collectivités locales (communes, EPCI, PETR) a permis le maintien d'un niveau de **commerces, d'équipements et de services** satisfaisant sur le territoire. Le soutien à près de 50 commerces et à la création de lieux de formation (école de production, campus connecté) témoigne d'une prise de conscience et de l'intérêt des élus dans ces domaines. Néanmoins, dans un contexte de baisse démographique, la capacité de résilience des activités commerciales et de services d'une part, et l'entretien des équipements d'autre part, interroge à moyen-terme.

Répondre à ces défis structurels nécessite de travailler sur des sujets connexes : **i) l'habitat** pour disposer d'une offre de logement de qualité en adéquation avec les attentes de la population. Le territoire est confronté à des problématiques de vacance, d'insalubrité et de précarité énergétique au niveau de son parc de logements ; **ii) la mobilité** pour, d'une part, sortir de la voiture individuelle polluante et tendre vers des modes de déplacement non ou moins émetteurs de gaz à effet de serre (mobilité douce, transport collectif, voiture individuelle non polluante...), et d'autre part, apporter des réponses aux publics souffrant de contraintes sociales et/ou physiques ; **iii) la culture** pour proposer aux populations présentes une offre de divertissement et de loisirs à l'année.

#### EN RÉSUMÉ > les enjeux suivants ont été identifiés

- **Devenir un territoire résilient** pour faire face aux baisses continues de la population et de l'emploi sur le territoire
- **Penser l'organisation territoriale** et renforcer le rôle des pôles secondaires du territoire à travers une offre d'équipements, de commerces et de services en quantité et en qualité suffisante (adaptée et connectée)
- **Rechercher les complémentarités** avec les territoires voisins
- **Travailler aux problèmes de mobilité**, notamment pour les publics fragiles, et pour chercher à sortir de la dépendance à la voiture individuelle polluante et onéreuse
- **Animer le territoire** et faire profiter la population présente d'une offre culturelle et de loisirs de qualité à l'année
- **Investir contre l'habitat indigne** et pour un urbanisme renouvelé

### 7.2.

#### Soutenir le renouveau et le rebond du tissu économique

Le territoire connaît une décroissance importante de l'emploi depuis plusieurs décennies, conséquence de l'effondrement progressif du tissu industriel local et de la mécanisation de l'agriculture. Un cercle vicieux liant déclin économique et problématiques sociales s'est alors installé (chômage, pauvreté, faible niveau de qualification...). Malgré le maintien de quelques secteurs économiques historiques, l'emploi baisse inexorablement. Le territoire ne parvient pas à initier une démarche contracyclique qui permettrait un rebond sur le plan économique.

Le territoire est ainsi confronté à un **double enjeu : celui d'apprendre à faire face (résilience) et du renouveau du tissu économique pour adopter une attitude proactive** en soutenant l'investissement et l'innovation.

Le territoire dispose pour cela de compétences historiques et de savoir-faire dans plusieurs secteurs clés : **i) l'agriculture** et l'agroalimentaire, avec une spécialisation dans l'élevage et l'élaboration de produits qui font l'identité du territoire (Maroilles, cidre). La **transition agricole** constitue un enjeu majeur autant sur le plan environnemental que dans le cadre d'une réponse territoriale pour une **alimentation saine et durable** avec des produits issus de circuits courts ; **ii) l'automobile**, qui malgré le déclin du secteur,

reste une activité clé du territoire. **La remobilisation de savoir-faire et de compétences spécifiques constitue un enjeu fort du territoire.** L'exemple de la réussite de l'entreprise A2MAC1 à l'intervalle du secteur de la programmation informatique et de l'automobile témoigne des opportunités possibles sur le territoire.

Par ailleurs, le territoire dispose d'atouts pour accompagner un développement économique endogène et exogène avec un territoire 100% fibré et des terrains disponibles sur les zones d'activités (un atout face à des territoires contraints dans le cadre du principe de Zéro Artificialisation Nette).

Enfin, le territoire dispose d'**un potentiel de développement sur deux secteurs clés.** D'une part, **le tourisme**, avec une offre locale diversifiée et en plein essor : patrimoine bâti et naturel (églises fortifiées, canal de la Sambre à l'Oise, maisons éclusières...), plus beau village de France (Parfondeval), site d'exception (Familistère de Guise), gastronomie (maroilles, cidre...), etc. D'autre part, les secteurs d'activité de la **santé et du social** offrent des perspectives d'emploi sur le territoire pour répondre aux défis sociaux (insertion, accompagnement des jeunes...) et sociétaux (vieillesse de la population...).

#### EN RÉSUMÉ > les enjeux suivants ont été identifiés

- **Devenir un territoire résilient** pour faire face aux baisses continues de la population et de l'emploi sur le territoire
- **Initier une stratégie de développement** économique reposant sur les compétences et les savoir-faire locaux
- **Maintenir un tissu industriel innovant** et créateur d'emplois
- **Donner des perspectives d'emplois** aux jeunes sur le territoire, par la formation et une culture de l'entrepreneuriat
- **Accompagner le développement** de l'offre touristique. Animer le territoire pour rendre le territoire attractif pour les touristes
- **Accompagner le développement** d'une agriculture locale de qualité pour une alimentation saine et durable
- **Accompagner les mutations** des secteurs agricoles et la valorisation des productions locales (fromages et cidres en premier lieu). Diversification et montée en gamme du tissu agricole

### 7.3.

#### Accompagner la transition écologique en conciliant enjeux sociétaux, développement économique et protection de l'environnement

Le territoire possède un patrimoine naturel et des paysages identitaires : bocages, vallées, cours d'eau, plaines... Néanmoins cette richesse est peu connue et peu valorisée.

**La préservation et la valorisation des espaces naturels** constituent des enjeux territoriaux forts. La pression agricole continue de fragiliser ces espaces. Les modes de productions agricoles intensifs, notamment, sont les premiers responsables des déséquilibres environnementaux. La prise en compte des relations et des interdépendances entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent constitue un enjeu pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles. Dans un contexte d'intensification des phénomènes climatiques extrêmes et d'une nécessaire adaptation au changement climatique, penser les **modèles de développement agricole** revêt un caractère stratégique sur le plan environnemental, économique et alimentaire.

Le territoire dispose d'atouts sur le plan écologique qui, d'une part, lui confère une obligation en matière de protection de l'environnement (faune et flore locale, qualité des eaux, etc.), et d'autre part, lui offre un potentiel de développement pour la valorisation du patrimoine naturel (tourisme vert, qualité de vie locale, loisirs...).

Par ailleurs, de nombreux sujets émergent sur le territoire et font l'objet de premières réflexions : **l'économie circulaire**, la **gestion des biodéchets**, la création de **recycleries**, **l'assainissement**, la **méthanisation**, etc.

Il existe pour tous ces sujets des besoins et des potentiels de développement, notamment autour de l'économie circulaire.

#### EN RÉSUMÉ > les enjeux suivants ont été identifiés

- **Préserver et valoriser** le patrimoine bâti et naturel
- **Faire des atouts écologiques une force** pour un territoire attractif où il fait bon vivre
- **Amorcer des expériences d'économie circulaire** (notamment sur la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation) / Ressourceries-Recycleries
- **Avoir une politique claire** en matière d'énergie renouvelable et de réhabilitation des logements pour lutter contre la précarité énergétique et le vieillissement du bâti (marchés publics et artisans locaux – clauses spécifiques)
- **Mener des réflexions** sur la consommation énergétique des bâtiments publics patrimoine bâti et naturel

---

## **CHAPITRE 2** DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SES OBJECTIFS



## PRIORITÉ CIBLÉE : ADAPTATION, VITALITÉ ET COOPÉRATION

**Engager de nouvelles dynamiques collectives en Pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes**

Engager une trajectoire positive nouvelle sur le territoire passe par une mobilisation collective des acteurs locaux. C'est initier des projets en s'appuyant sur les acteurs du territoire, publics et privés, ses atouts, ressources et compétences nombreuses. C'est, être en capacité de les mobiliser et de les coordonner pour penser une stratégie pertinente et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis, en lien avec les caractéristiques socio-économiques et environnementales du territoire.

Même s'il apparaît comme relativement enclavé et est mal connecté aux grands axes de communication, le territoire n'en demeure pas moins très ancré au sein d'un système interterritorial structurant associant notamment l'Avesnois, les Ardennes et la région de Chimay en Belgique. La coopération apparaît comme un levier de développement majeur pour ancrer la Thiérache dans une dynamique territoriale multi-échelle. Le Pays s'engage à s'ouvrir sur l'extérieur afin de trouver des réponses à des problématiques similaires et d'accroître l'effet levier de LEADER en valorisant les complémentarités sur les thématiques à fort potentiel.

**3 + 1 objectifs stratégiques pour un territoire résilient, innovant et ouvert sur l'extérieur**

Dans une recherche constante d'innovation et de mobilisation des acteurs privés et publics, la stratégie présentée ci-après est organisée autour de trois thématiques qui marquent un tournant pour le territoire et qui s'inscrivent dans les principes fondamentaux de LEADER :

**1.** Dans la continuité des actions déjà engagées, le **tourisme** apparaît comme un axe fort du renouveau du territoire dans un objectif de résilience et de vitalité territoriale avec l'ambition de mettre en place des partenariats publics-privés durables et réciproques.

**Ce premier objectif répond à l'orientation régionale « Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ».**

**2.** La **transition écologique** présente un fort potentiel en Pays de Thiérache. L'objectif est de mobiliser, coordonner et sensibiliser pour donner à voir tout le potentiel de développement à moyen terme pour le territoire et sa capacité à expérimenter. Les sujets identifiés sont : l'écono-

mie circulaire (gestion des déchets, économie industrielle et territoriale), la transition énergétique dont la production d'énergie côté offre (bois, éolien, hydroélectricité, méthanisation, photovoltaïque) et la sobriété énergétique côté demande (mobilité, habitat).

**Ce second objectif répond à l'orientation régionale « Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux.**

**3.** Sur un territoire en décroissance, le besoin de maintenir des **équipements, des services et des commerces de proximité** est un enjeu de premier ordre, avec la volonté d'accompagner des projets vecteurs d'excellence et de viser deux populations cibles – les jeunes pour leur proposer un avenir sur le territoire et les personnes vulnérables. Le Pays de Thiérache se saisira également de la **question agricole et alimentaire**, via l'appui d'un Plan Alimentaire Territorial en place depuis 2018, pour tendre vers des pratiques et modes de consommation plus durables au local.

**Ce troisième objectif répond à l'orientation régionale « Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ».**

**4.** Enfin, le territoire porte une ambition forte en matière de **coopération** afin d'ouvrir le territoire vers l'extérieur, d'apporter des réponses conjointes aux problématiques des territoires et stimuler les complémentarités. La coopération est une voie nécessaire à l'adoption de stratégies interterritoriales ambitieuses. Plusieurs niveaux de coopération sont envisagés :

- Une coopération avec l'Avesnois, au nord, avec lequel la Thiérache possède de nombreuses similarités et des partenariats déjà initiés ;
- Une coopération élargie avec d'autres territoires LEADER, tels que les GAL de l'Aisne, le GAL du PNR des Ardennes (Grand Est), et le GAL de la Botte du Hainaut en Belgique.

**MOTS CLÉS**  
partenariat public-privé ; excellence ; innovation ; coopération ; expérimenter

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

### S'affirmer en tant que destination touristique et culturelle

Le territoire ambitionne de s'affirmer en tant que destination touristique et culturelle pour encourager et développer les courts séjours. Il possède des atouts nombreux tant dans le domaine culturel, que du patrimoine bâti et naturel, ce qui lui confère une attractivité touristique. Cependant, les besoins en investissements matériels (infrastructures, aménagements, équipements, signalétique) et immatériels (sens de l'accueil, communication, animation) sont nombreux. Plusieurs entrées peuvent être ciblées simultanément pour structurer une offre locale et organiser des expériences touristiques sur le territoire : le cyclotourisme, le tourisme fluvestre, le tourisme industriel, le tourisme vert, la gastronomie ainsi que le patrimoine bâti, historique et militaire (cf. Annexe 4).

#### 1.1.

##### Equiper et aménager le territoire

Pour disposer d'une offre locale complète en lien et autour des sites d'attraction du territoire, la Thiérache doit réaliser des investissements matériels. La volonté du Pays de Thiérache est d'interconnecter les sites qui présentent un intérêt touristique en proposant des circuits d'itinérance via des boucles locales autour des voies vertes (canal de la Sambre à l'Oise, Eurovéloroute n°3) et des sites à fort intérêt touristique. Des aménagements sont nécessaires pour accueillir les visiteurs et disposer d'une offre complète, notamment en matière d'hébergements et de restauration. Des circuits de découvertes pourront être créés (circuits pédestres et équestres). Des équipements doivent être mis en place pour mettre en valeur les sites et informer les visiteurs (signalétique, panneaux d'interprétation sur site et numériques etc).

#### MOTS CLÉS

interconnexion ; aménagement ; signalétique / signalisation ; interprétation

#### 1.2.

##### Accueillir, animer, faire vivre et faire connaître le territoire

Valoriser les nombreux atouts naturels, bâti, historiques et les savoir-faire industriels du territoire repose sur une offre touristique complète et diversifiée, en alliant détente, nature et déconnexion et en s'adressant aux publics suivants : familles, jeunes couples, seniors, touristes belges et néerlandais et habitants des Hauts-de-France. Plusieurs thèmes requièrent une approche ciblée :



- Bâtir une stratégie territoriale en adéquation avec les besoins des publics cibles
- Co-construire une culture de l'accueil associant les professionnels du secteur et en réponse aux besoins des publics visés
- Développer des services de restauration et des hébergements correspondant aux besoins du territoire et des touristes de passage en Pays de Thiérache
- Créer des expériences et produits touristiques via des entrées multiples dont le cyclotourisme, le tourisme fluvestre et le patrimoine bâti
- Adopter une stratégie de communication pertinente pour valoriser et faire connaître les atouts du territoire.

#### MOTS CLÉS

accueil ; coordination ; communication ; stratégie ciblée ; professionnalisation



## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

### Engager le territoire dans la transition écologique

Le territoire aspire à lancer une dynamique collective locale autour des thématiques de la transition écologique (économie circulaire et transition énergétique), dans l'objectif d'offrir des opportunités nouvelles pour engager le territoire sur la voie de la résilience (cf. Annexe 4).

#### 2.1. Accompagner l'émergence d'une économie circulaire

L'économie circulaire est une notion multi-dimensionnelle. Le territoire souhaite s'engager dans les trois domaines suivants :

1. Gestion des déchets, avec le recours prioritaire au recyclage
2. Approvisionnement durable, éco-conception, économie de la fonctionnalité et écologie industrielle
3. Pratiques des consommateurs (consommation responsable)

Sensibiliser, mobiliser et coordonner les acteurs est un prérequis pour stimuler l'initiative individuelle et collective en Pays de Thiérache et en dehors. L'objectif visé, via le programme LEADER, est de soutenir des expérimentations locales pour rendre visibles les opportunités économiques, sociales et environnementales permises par les thématiques précitées.

**MOTS CLÉS**  
déchets ; ressources ; coordination ; coopération ; expérimentation / mobilisation ; orientation / stratégie

#### 2.2. Développer une stratégie territoriale multi-thématique dans le domaine de la transition énergétique pour une production durable et une consommation responsable

Le territoire ambitionne de tendre vers une forme d'autonomie énergétique locale. Il s'agira d'apporter des réponses nouvelles et concrètes tant du côté de l'offre (production d'énergie) que celle de la consommation (sobriété énergétique, mobilité, habitat). LEADER visera à mobiliser les acteurs pour développer des initiatives en matière de production d'énergie (bois, méthanisation, hydroélectricité, photovoltaïque...). Par ailleurs, des réponses seront recherchées en matière de sobriété énergétique pour une consommation d'énergie responsable en travaillant notamment sur la mobilité (alternative à l'automobile individuelle polluante) et l'habitat (isolation, matériau biosourcé). L'accent sera mis sur la mobilisation et la coordination des acteurs, la définition de stratégies territoriales ancrées localement et le développement de projets pilotes.

**MOTS CLÉS**  
autonomie énergétique ; exemplarité ; sobriété énergétique ; expérimentation



## OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

### Accompagner le renouveau du tissu économique au service des transitions sociétales, agricoles et environnementales

Le territoire aspire à accompagner le développement d'une économie de proximité s'appuyant sur les ressources locales, les compétences des individus et les savoir-faire territoriaux construits sur le temps long. Il s'agira, d'une part, d'accompagner la transition de l'agriculture vers des modes de production durables et de favoriser une alimentation saine, sûre et de qualité pour les habitants du territoire. D'autre part, le programme mettra l'accent sur deux publics cibles : les jeunes et les personnes vulnérables, dans le cadre d'un soutien aux services de proximité utiles au maintien des populations sur le territoire. L'innovation et la montée en gamme des produits et services disponibles sur le territoire seront recherchées (cf. Annexe 4).

### 3.1. Favoriser la transition de l'agriculture vers une agriculture agroécologique et de qualité par une politique locale de l'alimentation ambitieuse

Via l'existence d'un Plan Alimentaire Territorial, déployé à l'échelle du Pays de Thiérache depuis 2018, la stratégie présentée ici met l'accent sur la valorisation des produits locaux, notamment ceux qui peuvent s'inscrire dans des démarches de qualité, et sur le développement des circuits courts, en accompagnant des démarches autour de la logistique et de la distribution. La volonté du territoire est de lier de manière plus étroite une agriculture locale durable en soutenant les pratiques agroécologiques avec une alimentation saine, sûre et locale.

Par ailleurs, le territoire vise à accompagner la mutation de l'agriculture vers des pratiques vertueuses, en préservant et en valorisant les ressources du territoire, en organisant les filières et en expérimentant des modèles économiques nouveaux pour apporter de la valeur aux exploitations agricoles engagées dans des démarches vertueuses.

#### MOTS CLÉS

Alimentation saine, sûre et de qualité ; Proximité – Circuits courts ; Diversification des pratiques ; Transition agroécologique



### 3.2. Aménager, équiper et développer des services de proximité pour encourager le maintien de la population présente, notamment auprès des jeunes et des personnes vulnérables

Le territoire poursuivra le déploiement d'une stratégie pro-active en matière d'aménagement, d'équipements et de disponibilité des services à destination des populations présentes sur le territoire. Il y a la volonté de continuer à soutenir les dynamiques commerciales pour la revitalisation des centres-bourgs et faciliter l'accès aux services. Néanmoins, il est proposé de mettre l'accent sur des projets présentant un caractère innovant, atypique, qui apporte une plus-value nouvelle au territoire.

De plus, il est proposé de zoomer sur deux publics cibles : les jeunes, avec des problématiques fortes d'accès aux formations et à l'emploi et les personnes vulnérables, en travaillant plus spécifiquement sur la question de l'insertion et en adoptant une approche systémique (problématiques sociales, mobilité, accès à l'emploi, handicap, etc).

#### MOTS CLÉS

Jeunesse ; Innovation ; Insertion ; Services



## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

### Faire de la coopération territoriale un levier de développement

La coopération territoriale constitue un levier majeur de développement pour la Thiérache. Souvent isolé, et relativement enclavé, l'insertion du territoire au sein d'un macro-espace structurant apparaît comme une condition sine qua non pour permettre d'inverser sa trajectoire et initier une dynamique de développement nouvelle. Il s'agit de favoriser les synergies entre les porteurs de projets (publics et privés) pour valoriser les complémentarités et apporter des réponses plus satisfaisantes aux besoins des territoires engagés dans la démarche (cf. Annexe 4).

Le territoire propose de structurer des partenariats forts et durables en encourageant des coopérations multi-échelles. Deux niveaux de coopération sont recherchés :

- i) Un partenariat Avesnois-Thiérache, qui s'inscrit dans le prolongement des initiatives déjà engagées ;
- ii) Une coopération élargie à d'autres territoires LEADER, dont le GAL du PNR des Ardennes (Grand Est), les GAL de l'Aisne et le GAL de la Botte du Hainaut (Belgique) afin de valoriser les complémentarités nombreuses à une échelle plus grande que celle du GAL du Pays de Thiérache. Deux axes de travail sont envisagés : l'itinérance (patrimoine, gastronomie) et l'agriculture.



---

## CHAPITRE 3 PLAN D' ACTIONS

		Total des paiements prévus							
Intitulé des fiches-actions	Fiche-action (N°)	Contreparties publiques nationales (à titre indicatif)						Total contrepartie nationale	Total du co-financement (FEADER+ contrepartie nationale)
		FEADER	Financement apporté par l'État	Financement apporté par la Région	Financement apporté par le Département	Financement apporté par un autre acteur public (EPCI, communes...)			
<b>Objectif stratégique 1</b> S'affirmer en tant que destination touristique et culturelle	1	325 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	11 250 €	81 250 €	406 250 €	
	2	150 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	7 500 €	37 500 €	187 500 €	
<b>Objectif stratégique 2</b> Engager le territoire dans la transition écologique	3	100 000 €	10 000 €	10 000 €	2 500 €	2 500 €	25 000 €	125 000 €	
	4	100 000 €	12 500 €	12 500 €			25 000 €	125 000 €	
<b>Objectif stratégique 3</b> Accompagner le renouveau du tissu économique au service des transitions sociétales, agricoles et environnementales	5	200 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €		50 000 €	250 000 €	
	6	200 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €	10 000 €	50 000 €	250 000 €	
<b>Objectif stratégique 4</b> Faire de la coopération territoriale un levier de développement	7	75 000 €				18 750 €	18 750 €	93 750 €	
<b>Animation - gestion</b>	8	330 000 €				82 500 €	82 500 €	412 500 €	
<b>Evaluation</b>	9	20 000 €				5 000 €	5 000 €	25 000 €	
	TOTAL	1 500 000 €	92 500 €	82 500 €	62 500 €	137 500 €	375 000 €	1 875 000 €	

## Équiper et aménager le territoire pour s'affirmer en tant que destination touristique et culturelle

### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire dispose d'atouts nombreux sur le plan touristique. Le diagnostic territorial et l'analyse AFOM ont mis en évidence un certain nombre de caractéristiques témoignant du potentiel de développement du territoire sur la thématique touristique. Il a été noté que le territoire possède des équipements touristiques à fort potentiel (Familistère, l'Euro Vélo 3, Parfondeval, Château fort de Guise, patrimoine religieux, patrimoine industriel, site de Blangy, Canal de la Sambre à l'Oise, patrimoine naturel, etc).

Néanmoins certains lieux manquent d'aménagements, d'équipements et de signalétique pour mieux les faire vivre, mieux les présenter et assurer une offre touristique et culturelle diversifiée et de qualité. Certains sites ont besoin d'être modernisés et d'être mieux interconnectés pour permettre une meilleure circulation des touristes sur le territoire et proposer des parcours de visite (itinérance).

Par ailleurs, l'hébergement et la restauration requièrent des améliorations importantes, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

### ■ Priorité régionale ciblée

Axe n°2 : « Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ».

### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Valoriser les sites touristiques à fort potentiel et en faire des produits d'appels
- Créer et renforcer une offre touristique de qualité en s'appuyant sur des atouts tant dans le domaine du patrimoine bâti que naturel, culturel et des savoir-faire
- Accompagner les structures touristiques dans une stratégie d'accueil d'excellence
- Coordonner les différents prestataires pour s'affirmer en tant que destination touristique et culturelle
- Capturer les flux de touristes et proposer des parcours ciblés et diversifiés

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Interconnecter les sites pour proposer des parcours de visite sur le territoire
- Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement et de restauration en proposant une montée en gamme de ces services, avec une offre atypique, alternative
- Informer les visiteurs par une signalétique adaptée
- Proposer des circuits de découverte sur le territoire

### ■ Effets attendus

- Développement d'une offre touristique qualitative, en adéquation avec la demande actuelle des visiteurs de proximité ou qui traversent le territoire pour une destination plus lointaine
- Maintien des visiteurs sur le territoire
- Augmentation des durées de séjour

### ■ Descriptif des actions

- **Interconnecter les sites pour favoriser l'itinérance sur le territoire :**
  - Créer des circuits d'itinérance via des boucles locales autour des principaux axes de randonnée du territoire (Canal de la Sambre à l'Oise, Eurovéloroute 3 et le Val-de-Serre)
  - Construire des circuits thématiques de découverte du territoire en valorisant le patrimoine local
  - Mener un inventaire intercommunal des chemins communaux valorisables pour la création de boucles de randonnée
- **Aménager les sites et informer les visiteurs :**
  - Aménager et équiper les boucles locales autour des axes principaux de randonnée (Canal de la Sambre à l'Oise, Eurovéloroute 3 et le Val-de-Serre)
  - Créer une charte signalétique de randonnée à l'échelle du Pays de Thiérache
  - Mettre en place la signalétique telle que définie par la charte élaborée à l'échelle de la Thiérache
- **Mettre en expérience les sites :**
  - Développer une stratégie de mise en scène des sites touristiques
  - Créer des produits expérientiels à partir des sites patrimoniaux du territoire
  - Développer des outils numériques pour une expérience touristique modernisée
  - Accompagner la création d'une offre touristique à partir des maisons éclusières en s'appuyant sur l'étude stratégique réalisée à l'échelle du Pays de Thiérache
  - Création de spectacles son et lumière sur des sites remarquables



### – Améliorer l’offre de restauration et d’hébergements :

- Développer l’offre d’hébergements de grande capacité (minimum 20 personnes)
- Développer la création de chambres d’hôte (nuitée + petit-déjeuner inclus)
- Déployer des services à destination des visiteurs (conciergerie)
- Accompagner la création de logements insolites et atypiques
- Équiper les aires de camping-car en services connexes
- Développer une offre de restauration moderne répondant aux nouvelles attentes

### ■ Type de soutien

L’aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache
- L’Office de Tourisme du Pays de Thiérache
- Les Sociétés d’Économie Mixte
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Organismes / Chambres consulaires
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d’agriculteurs Groupements d’Intérêt Économique
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Fondations
- Organismes de formation agréés
- Lycée agricole
- Lycées publics et privés

### ■ Dépenses éligibles

#### Dépenses immatérielles :

##### – Frais de personnel :

- Frais salariaux (salaires et charges)
- Coûts indirects calculés sur la base de l’application d’un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- Frais de fonctionnement directement liés à l’opération (achats et location de matériel, frais de réception)

##### – Prestations externes :

- Etude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
- Etudes préalables (d’opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d’œuvre
- Supports de signalétique sur la base de la charte définie à l’échelle du territoire
- Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles, bornes interactives)
- Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d’un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- Frais événementiels (sonorisation, cachet d’artiste, animations)
- Outils collaboratifs (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et système d’information locaux en réseaux)

#### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Acquisition de matériel roulant frigorifié destiné à la restauration
- Location de matériel
- Création / Aménagement / Rénovation d’hébergements touristiques et d’équipements connexes à l’activité
- Création / Aménagement / Rénovation d’espace de restauration et d’équipements connexes à l’activité
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local à vocation touristique s’inscrivant dans les stratégies locales

#### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l’opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%

- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

## ■ Critères de sélection des projets

### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.

La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie mise en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les acteurs et/ou les sites
- Rayonnement géographique de l'action
- Stratégie de communication et de diffusion de l'opération
- Utilisation d'outils numériques dans la valorisation du patrimoine

## ■ Taux de contribution FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

## ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers...)

### Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé ;
- 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**  
**Le montant FEADER est plafonné à 35 000 € par dossier.**

## ■ Questions évaluatives et indicateurs de résultat et de réalisation

### Questions évaluatives :

- Les sites touristiques sont-ils mieux interconnectés ?
- Le territoire dispose-t-il d'une offre pour faire circuler les visiteurs sur le territoire ?
- La durée moyenne de séjour a-t-elle été augmentée ?
- Des offres ciblées ont-elles été créées ?
- La signalétique a-t-elle permis de renforcer et d'améliorer la pratique de la randonnée sur le territoire ?

### Indicateurs de résultats

- Nombre de sites touristiques valorisés
- Nombre de sites touristiques interconnectés, kilomètres de liaisons touristiques mises en place
- Nombre d'équipements et d'aménagements réalisés pour valoriser les sites
- Nombre d'hébergements et restaurants accompagnés
- Nombre de visiteurs

### ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN et du PO FEDER-FSE le cas échéant

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## FICHE ACTION 2

### Animer, faire vivre et faire connaître le territoire pour s'affirmer en tant que destination touristique et culturelle

#### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le Pays de Thiérache dispose d'atouts nombreux sur le plan touristique, dont du patrimoine et des équipements à fort potentiel de développement et à rayonnement supra-territorial : Familistère et château fort de Guise, canal de la Sambre à l'Oise, site de Blangy, Parfondeval, églises fortifiées, abbaye de Saint-Michel, etc. Le territoire a une identité forte.

Néanmoins, l'offre touristique nécessite d'être davantage coordonnée et animée afin de faire valoir le potentiel du territoire : déployer une culture de l'accueil ainsi qu'une animation territoriale diversifiée, au service des touristes, excursionnistes mais aussi des habitants passe par la définition d'une stratégie ambitieuse et en cohérence avec les défis du territoire ainsi que par une mobilisation durable des professionnels du secteur.

#### ■ Priorité régionale ciblée

Orientation régionale « Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ».

#### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Adopter une démarche proactive en matière d'animation territoriale et de mobilisation des prestataires touristiques
- Déployer une stratégie lisible et visible qui valorise les points d'intérêt du territoire (sites physiques et patrimoine immatériel)

##### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer une culture de l'accueil touristique
- Coordonner et professionnaliser les acteurs et prestataires du tourisme
- Orienter la communication et le marketing territorial pour valoriser le potentiel touristique du Pays de Thiérache
- Consolider et diversifier une offre culturelle de qualité à destination des touristes et habitants

### ■ Effets attendus

- Développement d'une offre touristique qualitative et partagée par tous en s'appuyant sur la marque "La Thiérache, on s'y attache" et en adéquation avec la demande actuelle des visiteurs
- Amélioration de l'image de marque à l'extérieur (niveau régional, national, transfrontalier)
- Diversification de l'offre culturelle pour tous les publics visés
- Une réappropriation des richesses, atouts et savoir-faire locaux par les habitants pour nourrir un sentiment de fierté de vivre en Thiérache

### ■ Descriptif des actions

- **Tendre vers une montée en compétences des professionnels du tourisme :**
  - Recenser de nouveaux ambassadeurs du territoire (professionnels et/ou habitants, experts de leur thématique) et les former aux tendances touristiques actuelles via des ateliers et groupes de travail autour de l'e-tourisme, l'agritourisme, le slow-tourisme, les stratégies de commercialisation & de marketing, la pratique de langues étrangères
  - Consolider l'expertise des prestataires touristiques privés et publics en lien avec les tendances actuelles via des formations dédiées, ateliers et groupes de travail autour de l'e-tourisme, l'agritourisme, le slow-tourisme, les stratégies de commercialisation & de marketing, la pratiques de langues étrangères
  - Créer une "boîte à outils de l'expert touristique" à destination des professionnels du secteur
  - Accompagner la création d'une stratégie touristique, en réponse aux attentes des publics cibles (jeunes couples, familles, seniors) et des tendances touristiques propres au territoire (tourisme de nature)
  - Tourisme & savoir-faire : ouvrir les entreprises phares du territoire au tourisme via le développement d'une offre spécifique : circuits de visite, stratégie de communication & de promotion des activités, professionnalisation
- **Consolider la médiation et le marketing territorial en dehors des frontières du Pays de Thiérache**
  - Valoriser la marque "Thiérache" via la création d'outils de promotion et de communication numériques en réponse aux attentes des publics cibles (jeunes couples, familles, seniors) et des tendances touristiques propres au territoire (tourisme de nature)
- **Encourager les productions culturelles pour une diffusion élargie des atouts du territoire :**
  - Soutenir la programmation artistique, sous toutes ses formes (création, diffusion ou résidence) ;
  - Soutenir toute action de coordination, mise en réseau et de mutualisation des événements culturels existants ou à venir, qui reposent sur un ou des marqueurs du territoire :
    - > patrimoine bâti et religieux
    - > patrimoine gastronomique

### ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache
- L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache
- Les Sociétés d'Économie Mixte
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Organismes / Chambres consulaires
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs Groupements d'Intérêt Économique
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Fondations
- Organismes de formation agréés

### ■ Dépenses éligibles

#### Dépenses immatérielles :

##### - Frais de personnel :

- Frais salariaux (salaires et charges)
- Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception)

##### - Prestations externes :

- Etude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie

- Etudes préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
- Communication (création ou refonte de supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles, bornes interactives)
- Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement, restauration)
- Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations)

- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et système d'information locaux en réseaux)

### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Location de matériel

### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

## ■ Critères de sélection des projets

### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.

La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie mise en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à définir un contenu pédagogique pertinent dans le cadre d'une montée en compétences des prestataires touristiques
- Rayonnement géographique de l'action
- Création ou refonte d'outils de communication/ de promotion ciblés
- Utilisation des TIC
- Nouvelles programmations culturelles reposant sur un ou des marqueurs du territoire



### ■ Taux de contribution FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques.

### ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers...)

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé
- 100 % des dépenses éligibles retenues, lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**

**Le montant FEADER est plafonné à 25 000 € par dossier.**

### ■ Questions évaluatives et indicateurs de résultat et de réalisation

#### Questions évaluatives

- Les opérations ont-elles contribué à une mobilisation accrue des acteurs du tourisme ?
- Les opérations ont-elles contribué à une professionnalisation affirmée des acteurs du tourisme ?
- Des outils de médiation ont-ils été créés ou modernisés, en lien avec les attentes de nouveaux publics cibles ?
- Une communication vers de nouveaux publics cibles a-t-elle été lancée ?
- Les productions culturelles ont-elles contribué à faire connaître et rayonner le Pays de Thiérache auprès des habitants et des touristes ?

#### Indicateurs de résultats

- Nombre de structures ou acteurs du tourisme participants à une montée en compétences du secteur
- Nombre d'actions de mutualisation des événements culturels

#### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'actions de professionnalisation des acteurs du tourisme
- Nombre d'actions de communication lancées vers les publics cibles
- Nombre d'outils de médiation (créés ou modernisés) en lien avec les attentes de nouveaux publics cibles
- Nombre de nouvelles productions culturelles (tout domaine confondu)

### ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN et du PO FEDER-FSE le cas échéant

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

### Accompagner l'émergence d'une économie circulaire

#### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Avec une grande qualité environnementale et paysagère, le Pays de Thiérache dispose d'atouts qui témoignent de son potentiel de développement sur la thématique de la transition écologique.

Même si des initiatives individuelles existent déjà, elles semblent manquer de lien et de visibilité à l'échelle du Pays de Thiérache. Ainsi, il apparaît primordial d'amorcer et de mettre en lumière des expériences pilotes qui s'inscrivent dans la voie de la transition (écologique, économique et sociale), notamment celle de l'économie circulaire.

Des enjeux forts apparaissent pour initier des dynamiques nouvelles et engager le territoire sur les voies suivantes :

- Information, sensibilisation, mobilisation et coordination des acteurs socio-économiques
- Valorisation d'initiatives existantes ou à venir auprès des professionnels du secteur et du grand public
- Gestion des déchets (biodéchets notamment)
- Récupération, réemploi et recyclage

Le Contrat d'Objectifs Territorial, signé en 2021 avec l'ADEME, est un outil essentiel dans l'accompagnement des collectivités vers des pratiques plus vertueuses.

### ■ Priorité régionale ciblée

**Orientations régionales :** « Orientation régionale : « Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux ».

### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Lancer une dynamique collective autour de l'économie circulaire
- Devenir un territoire exemplaire en matière de transition et de préservation de l'environnement

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Expérimenter pour donner à voir les opportunités économiques, sociales et environnementales permises par l'économie circulaire à l'échelle du Pays de Thiérache
- Stimuler les initiatives individuelles et collectives pour tendre vers des pratiques plus vertueuses (réduire - réutiliser - recycler)
- Sensibiliser à la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité

### ■ Effets attendus

- Engagement et partage d'une stratégie territoriale par les acteurs locaux afin de tendre vers des pratiques plus responsables (compréhension d'enjeux et capacités à agir)
- Optimisation des ressources locales
- Ancrage et exemplarité du monde productif en matière d'économie circulaire
- Modification des techniques de production et comportements des consommateurs

### ■ Descriptif des actions

- **Tendre vers une meilleure gestion des ressources locales et des déchets :**
  - Identifier et recenser les acteurs et structures travaillant sur les thématiques Réemploi, Réutilisation et Réparation (3R)
  - Recenser les matières premières locales et co-produits agricoles
  - Créer des espaces physiques dédiés au réemploi et à la valorisation des déchets et les équiper pour un meilleur maillage du territoire
  - Créer des espaces physiques en lien avec le troc ou les dons alimentaires et les équiper
  - Créer des outils ou équipements adaptés et collectifs pour tendre vers un traitement et une récupération optimisés des biodéchets, à l'échelle de la Thiérache
- **Stimuler les initiatives collectives pour devenir un territoire exemplaire :**
  - Réaliser un état des lieux de la consommation et des rejets des systèmes de production d'entreprises volontaires du territoire et identifier des pistes d'optimisation dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
  - Élaborer un guide de bonnes pratiques
  - Accompagner la création de lieux ressources incubateurs et démonstrateurs pour donner à voir les opportunités économiques, sociales et environnementales permises par l'économie circulaire, qu'ils soient fixes ou itinérants
  - Créer des temps d'animation autour du gaspillage alimentaire et de la consommation durable sur l'ensemble du territoire
  - Soutenir la formation du monde productif pour tendre vers une optimisation de la gestion de leurs déchets
- **Rendre visibles et lisibles des actions pilotes à destination de l'ensemble des acteurs du territoire**
  - Organiser des événementiels pour mettre en lumière des initiatives territoriales et/ou extraterritoriales inspirantes
  - Créer des supports de communication digitaux pour mettre en lumière des initiatives territoriales et/ou extraterritoriales inspirantes.

### ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- Les Sociétés d'Économie Mixte
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Réseaux d'associations
- Organismes / Chambres consulaires
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs Groupements d'Intérêt Économique
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Fondations
- Organismes de formation agréés
- Lycée publics et privés
- Établissements d'enseignement publics et privés

### ■ Dépenses éligibles

#### Dépenses immatérielles :

- **Frais de personnel :**
  - Frais salariaux (salaires et charges)
  - Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- **Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception)**
- **Prestations externes**
  - Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
  - Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
  - Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles)
  - Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
  - Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations)
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion, site internet et système d'information locaux en réseaux)

#### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Acquisition de matériel roulant destiné à la création d'un espace ressource donnant à voir les opportunités permises par l'économie circulaire
- Location de matériel
- Création / Aménagement / Rénovation d'espaces ressources incubateurs ou démonstrateurs et d'équipements connexes à l'activité
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de préservation de l'environnement

#### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

### ■ Critères de sélection des projets

#### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

**Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :**

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie mise en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

**Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :**

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire
- Rayonnement géographique de l'action
- Utilisation d'outils numériques et pédagogiques dans la diffusion de bonnes pratiques locales et/ou extra-territoriales liées à l'économie circulaire
- Stratégie d'animation et de communication à destination des collectivités, des entreprises et du grand public

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

**Taux de contribution du FEADER**

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

**Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers, ...)**

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé
- 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**  
**Le montant FEADER est plafonné à 25 000 € par dossier.**

**Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat**

**Questions évaluatives :**

- Quels thèmes de l'économie circulaire ont été travaillés ?
- Des lieux ressources ont-ils été créés (fixes ou itinérants) ?
- Des incubateurs ou démonstrateurs ont-ils été mis en place ?
- Des actions de sensibilisation et de formation ont-elles été menées sur la thématique de l'économie circulaire ?
- Quels ont été les publics touchés par les actions mises en place ?

**Indicateurs de résultats**

- Proportion d'entreprises ayant optimisé leur gestion des déchets, dans une démarche d'écologie industrielle
- Maillage du territoire en équipements et outils en lien avec les 3R

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre d'actions de sensibilisation sur la thématique de l'économie circulaire et de la consommation responsable
- Nombre d'espaces ressources incubateurs et/ou démonstrateurs soutenus
- Nombre d'acteurs socio-économiques formés à la thématique de l'économie circulaire
- Nombre de participants aux événements dédiés à l'économie circulaire
- Nombre d'outils digitaux créés dédiés à la mise en lumière d'initiatives inspirantes

**Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN**

**Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :**

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité » intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## FICHE ACTION 4

### Engager le territoire dans la transition énergétique

#### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Avec une grande qualité environnementale et paysagère, le Pays de Thiérache dispose d'atouts qui témoignent de son potentiel de développement sur la thématique de la transition écologique.

Néanmoins, avec un parc de logements anciens, énergivores voire parfois insalubres, la précarité énergétique en Thiérache est une préoccupation forte. Viennent s'y ajouter des problématiques sociales qui touchent bon nombre d'habitants.

La mobilité est également un enjeu majeur : limiter le recours à la voiture individuelle polluante est une obligation pour permettre d'engager durablement le territoire dans la transition énergétique.

Ainsi, deux enjeux ont été identifiés :

- Définir une stratégie locale ambitieuse de lutte contre toutes les formes de précarité énergétique
- Initier des démarches collectives vertueuses tant du côté de l'offre que de la demande en énergie

Des réponses concrètes seront recherchées en matière de sobriété énergétique auprès des collectivités, des entreprises et des ménages pour aspirer à des techniques de production et des usages plus responsables.

#### ■ Priorité régionale ciblée

Orientation régionale : « Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux ».

#### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Tendre vers une forme d'autonomie énergétique locale, tant du côté de l'offre (production) que de la demande en énergie (consommation)
- Devenir un territoire exemplaire en matière de sobriété énergétique dans les domaines de l'habitat et de la mobilité

##### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Déployer une stratégie multithématique partagée par tous pour une production et une consommation en énergie responsables en Pays de Thiérache
- Mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour stimuler les initiatives individuelles et collectives exemplaires en matière de sobriété énergétique
- Sensibiliser aux techniques de productions moins énergivores
- Sensibiliser le grand public à des comportements plus durables

#### ■ Effets attendus

- Engagement et partage d'une stratégie territoriale par les acteurs locaux afin de tendre vers une forme d'autonomie énergétique locale (Compréhension d'enjeux et capacités à agir)
- Ancrage et exemplarité du territoire en matière de sobriété énergétique
- Modification des techniques de production et comportements des consommateurs.



## ■ Descriptif des actions

- **Aspirer à une autonomie énergétique locale par des actions multithématiques et des partenariats publics-privés solides :**
  - Accompagner à l'émergence et à la structuration d'une filière bois de chauffe, de la production à la distribution
  - Outiller et équiper les professionnels de la filière bois de chauffe, pour en faire des acteurs exemplaires
  - Créer un guide de bonnes pratiques en lien avec les équipements et usages du photovoltaïque dans les collectivités pour en faire des acteurs exemplaires en la matière
  - Accompagner au développement de cultures agro-photovoltaïques via un outillage et des équipements adaptés
  - Équiper des sites d'intérêts potentiellement producteurs en hydroélectricité (moulins)
- **Mobilités durables : favoriser les alternatives à l'autosolisme**
  - Équiper les aires de covoiturage en services connexes
  - Accompagner le déploiement de services connexes à l'utilisation de véhicules électriques
  - Accompagner le déploiement d'un service d'autopartage à l'échelle du Pays de Thiérache
  - Accompagner le déploiement des mobilités douces
- **Acculturer aux pratiques et comportements vertueux en matière de sobriété énergétique**
  - Soutenir tout type d'animation territoriale pour informer et sensibiliser aux techniques et retombées de toutes les sources de production d'énergie disponibles ainsi qu'aux alternatives à l'autosolisme en Pays de Thiérache.

## ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

## ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ;
- Les Sociétés d'Économie Mixte ;
- Syndicats Mixtes ;
- Les collectivités territoriales et leur groupement ;
- Associations Loi 1901 ;
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs Groupements d'Intérêt Économique ;
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422 ;
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...);

## ■ Dépenses éligibles

### Dépenses immatérielles :

- **Frais de personnel :**
  - Frais salariaux (salaires et charges)
  - Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
  - Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception)
- **Prestations externes :**
  - Etude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
  - Etudes préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
  - Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles, bornes interactives)
  - Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et système d'information locaux en réseaux)

### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique)
- Aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Acquisition de matériel roulant et de véhicules propres
- Location de matériel
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local nécessaires à la concrétisation de projets sobres en énergie avec obligation d'utiliser des ressources disponibles au niveau le plus local possible

### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%

- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

### ■ Critères de sélection des projets

#### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

#### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie mise en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

#### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact durable du projet (environnement et développement soutenable)
- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les professionnels de la filière bois
- Rayonnement géographique de l'action
- Actions de communication autour des pratiques moins émettrices en énergie auprès des acteurs publics et privés

### ■ Taux de contribution du FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

### ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers, ...)

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé ;
- 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP ; dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État ...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**

**Le montant FEADER est plafonné à 25 000 € par dossier.**

### ■ Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

#### - Questions évaluatives :

- Quels thèmes de la transition énergétique ont été travaillés en réseau ?
- Les investissements réalisés ont-ils permis au territoire d'aspirer à des pratiques plus vertes ?
- Des actions de sensibilisation et de formation ont-elles été menées sur la thématique de la transition énergétique ?
- Quels sont les publics visés ?

#### - Indicateurs de résultats

- Proportion d'entreprises ayant modifié leurs pratiques et comportements
- Maillage du territoire en équipements et outils moins énergivores
- Maillage d'acteurs de la filière bois

### - Indicateurs de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation sur la thématique de la transition énergétique, aussi bien côté offre que côté demande
- Nombre d'acteurs socio-économiques participant à une démarche de réduction d'émissions de GES
- Nombre de participants à un temps d'animation dédié aux énergies durables
- Nombre de participants à un temps d'animation dédié aux mobilités durables
- Nombre de nouveaux services de mobilités durables déployés

### ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité » intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## FICHE ACTION 5

### Tendre vers une agriculture et une alimentation locale et durable pour tous

#### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

L'agriculture est un secteur clé du Pays de Thiérache :

- Sur-représentation significative des agriculteurs-exploitants ;
- Spécialisations agricoles nombreuses, dont l'élevage ;
- Présence d'entreprises agro-alimentaires de renom (Nestlé, Materne, Mondelez).
- Une zone AOP avec le maroilles

Le maroilles et le cidre sont deux produits emblématiques du territoire, auxquels s'ajoutent des productions plus confidentielles en devenir. La Thiérache dispose ainsi d'atouts importants pour garantir une offre agricole et agroalimentaire de qualité et compétitive, favoriser une alimentation saine et durable pour tous ainsi que valoriser la gastronomie et les produits locaux.

La transition agricole constitue un enjeu majeur pour le territoire autant sur le plan environnemental que dans le cadre d'une réponse locale pour une alimentation de qualité, avec des produits issus de circuits courts.

Le Plan Alimentaire Territorial du Pays de Thiérache, né en 2018, est un dispositif central pour aspirer à des modes de production et de consommation plus durables.

#### ■ Priorité régionale ciblée

**Orientations régionales :** « Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ».

#### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accompagner la transition de l'agriculture vers des modes de production durables
- Lier développement agricole et préservation de l'environnement
- Favoriser une alimentation saine, sûre et de qualité pour les habitants du territoire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Encourager les pratiques agroécologiques et, plus généralement, les pratiques agricoles vertueuses
- Valoriser la gastronomie et les produits locaux
- Développer les circuits courts en accompagnant les démarches autour de la logistique et de la distribution
- Poursuivre une politique locale de l'alimentation ambitieuse à l'échelle de la Thiérache

### ■ Effets attendus

- Évolution des modes de production agricole vers des pratiques plus vertueuses en adéquation avec les enjeux environnementaux et les attentes des populations locales
- Un lien plus étroit entre producteurs et consommateurs
- Émergence et visibilité de productions nouvelles, en complément des deux marqueurs du territoire (cidre et maroilles)

### ■ Descriptif des actions

- **Soutenir la transition agroécologique et la diversification des pratiques**
  - Encourager les structures extraterritoriales spécialistes du monde agricole, alimentaire et paysan à mener des actions de sensibilisation et de formation sur la transition agroécologique et la diversification des pratiques
  - Diversifier et réintroduire les espèces animales et végétales anciennes
  - Permettre l'outillage de nouvelles exploitations maraîchères
  - Encourager les expérimentations avec de nouvelles variétés de semis ou prairiales pour renforcer l'autoproduction des exploitations
  - Soutenir des actions à vocation pédagogique et sociale incluant des animaux "atypiques" présents sur le territoire
  - Aspirer à "l'ouverture" des exploitations agricoles, de ses acteurs et de ses représentants via des actions de communication et de promotion autour des métiers du monde agricole et du vivant
- **Garantir une alimentation saine, sûre et de qualité pour tous**
  - Développer la création de plus-value et de produits de qualité (chartes et labels) via des investissements matériels et immatériels dédiés
  - Diversifier les protéines végétales disponibles sur le territoire via des équipements adaptés
  - Développer des services et outils permettant un approvisionnement en local et une massification de l'offre
  - Cartographier, référencer et valoriser les savoir-faire locaux
  - Inciter à l'autoproduction (jardins potagers) et permettre aux structures porteuses de s'outiller en conséquence via des temps d'information, de formation et de sensibilisation dédiés
  - Éducation à l'alimentation : encourager les pratiques artistiques autour du bien manger
- **Améliorer la logistique pour dynamiser les échanges de proximité en circuits-courts**
  - Faire un état des lieux des circuits-courts et du potentiel de commercialisation
  - Expérimenter des systèmes de distribution itinérants
  - Encourager les initiatives individuelles pour développer la vente de produits locaux via des investissements matériels dédiés
  - Encourager les projets collectifs permettant de promouvoir et vendre les produits issus du territoire
  - Maintenir et encourager le déploiement de services et d'équipements de découpe et de transformation, fixes et itinérants

### ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Organismes / Chambres consulaires
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- Groupements d'Intérêt Économique
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Fondations
- Organismes de formation agréés
- Lycée agricole
- Lycées publics et privés
- Associations de consommateurs
- Entreprises (grandes et petites) locales de l'agroalimentaire
- Distributeurs, restauration classique et collective
- Acteurs de la logistique traditionnelle



## I Dépenses éligibles

### Dépenses immatérielles :

- Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception) :
- Prestations externes
  - Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
  - Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
  - Supports de signalétique
  - Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles, bornes interactives)
  - Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
  - Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations)
- Outils collaboratifs (plateforme numérique, outils de gestion, site internet et système d'information locaux en réseaux)

### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Acquisition de matériel roulant frigorifié destiné à la distribution et la commercialisation des productions locales
- Location de matériel
- Création / Aménagement / Rénovation d'espaces destiné à la distribution et la commercialisation des productions locales
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local destiné à la distribution et la commercialisation des productions locales et s'inscrivant dans une stratégie locale (PAT)

### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

## I Critères de sélection des projets

### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie MISE en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les acteurs du monde agricole et alimentaire
- Rayonnement géographique de l'action
- Expérimentations & diversification des pratiques

- Capacité à définir un contenu pédagogique pertinent dans le cadre de formations ou actions de sensibilisation autour de la transition agroécologique et de la diversification des pratiques
- Utilisation des TIC dans les circuits de distribution et de commercialisation

### ■ Taux de contribution du FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

### ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers, ...)

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé ;
  - 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP ;
- dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État ...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**

**Le montant FEADER est plafonné à 40 000 € par dossier..**

### ■ Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

#### - Questions évaluatives :

- De nouveaux réseaux de distribution et de commercialisation ont-ils été mis en place ?
- Des chartes et labels ont-ils été créés ? Sur quels produits ?
- Un état des lieux du potentiel de commercialisation des productions locales a-t-il été réalisé ?
- De nouveaux espaces de vente (physiques et numériques) ont-ils été créés ?
- Les opérations ont-elles contribué à une modification des techniques et pratiques agricoles ?
- Le monde agricole a-t-il bénéficié de formations sur l'agroécologie et des techniques de production vertueuses ? Quels acteurs ont été mobilisés lors de ces formations ?
- Des actions de communication et de promotion pour faire connaître les réalités du monde agricole ont-elles été lancées ?

#### - Indicateurs de résultats

- Evaluation du potentiel des circuits de distribution
- Maillage du territoire en termes de productions locales existantes ou à venir
- Maillage du territoire en termes de distribution et commercialisation de productions locales
- Evaluation de la satisfaction des publics ayant participé à des temps d'animation territoriale en lien avec le monde agricole et alimentaire

#### - Indicateurs de réalisation

- Nombre de producteurs regroupés en collectif
- Nombre de nouvelles solutions de distribution et de commercialisation
- Nombre d'actions de sensibilisation sur la thématique de l'agroécologie et de la diversification des pratiques
- Nombre de participants à un temps d'animation territoriale en lien avec le monde agricole et agroalimentaire

### ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

#### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## Soutenir une économie de proximité au service des populations présentes

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Dans un contexte de baisse démographique, maintenir voire renforcer le rôle des centres-bourgs et pôles secondaires via le déploiement d'équipements, de commerces et de services en quantité et en qualité suffisante est primordial pour répondre aux besoins des populations présentes (accès aux commerces, aux loisirs, etc.). Le dispositif "Petites Villes de Demain" est un outil central pour aspirer à un regain d'attractivité des centres-bourgs, en cohérence avec les attentes des populations présentes.

Alors que la jeunesse est sur-représentée en Thiérache, elle met néanmoins en évidence un niveau de formation et de qualification faibles : leur avenir professionnel sur le territoire est impacté. Leur donner des perspectives d'avenir constitue ainsi un deuxième enjeu important.

Accompagner l'insertion - professionnelle et sociale - des publics fragiles est nécessaire en Thiérache. Cela passe par des actions concrètes en matière de formation, d'emploi, de mobilité et une culture de l'entrepreneuriat forte.

### Priorité régionale ciblée

Orientation régionale : « Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ».

### Objectifs stratégiques et opérationnels

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maintenir un niveau de commerces et de services satisfaisant sur le territoire et favoriser leur montée en gamme, en adéquation avec les besoins des populations présentes
- Garantir un maillage du territoire en services par des centres-villes et centres-bourgs attractifs et dynamiques
- Offrir des perspectives d'avenir aux jeunes sur le territoire et leur assurer une bonne qualité de vie
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des publics vulnérables

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir les dynamiques commerciales innovantes dans les centres-villes et centres-bourgs
- Soutenir les dispositifs d'accès aux études, à la formation et à l'emploi des jeunes sur le territoire
- Accompagner au déploiement d'une offre de loisirs diversifiée et de qualité homogène
- Agir durablement sur l'insertion des publics vulnérables

### Effets attendus

- Un maillage du territoire équilibré en matière de services et commerces de proximité
- Maintien voire renforcement, en termes de qualité et de quantité, des équipements existants pour un maintien des populations sur le territoire (jeunesse notamment)
- Des perspectives d'avenir durables au niveau local pour les jeunes de Thiérache

### Descriptif des actions

#### - Renforcer les commerces et services de proximité :

- Soutenir la création et l'animation de lieux multi-services et structurants en lien avec les dynamiques commerciales et services marchands
- Créer un guide de bonnes pratiques en lien avec la création de commerces
- Soutenir les actions de groupement de commerces/d'entreprises afin de créer une dynamique localement
- Lutter contre la vacance commerciale : mener un état des lieux des locaux inoccupés et aptes à y développer une activité marchande
- Accompagner le déploiement de commerces & services marchands itinérants
- Mettre en place des actions d'animation thématiques pour une montée en compétences des acteurs de l'économie de proximité

#### - Créer les conditions d'un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat renouvelé

- Faire connaître les structures et dispositifs locaux dédiés à l'entrepreneuriat et leur mission d'accompagnement
- Maintenir le dernier commerce de proximité dans une commune (porteurs de projet publics uniquement)
- Soutenir la montée en gamme d'activités et services marchands et non-marchands existants (porteurs de projet privés uniquement) via des :
  - > prestations externes
  - > outils collaboratifs
  - > équipements (technique et mobilier)

#### - Assurer des perspectives durables aux jeunes (accès aux études, aux formations, à l'emploi et aux loisirs)

- Accompagner la diversification de l'offre de loisirs et culturelles avec la création d'équipements et d'infrastructures dédiés
- Recenser l'ensemble des associations présentes en Pays de Thiérache via la création d'un annuaire multi-thématiques pour tendre vers un engagement durable des jeunes sur le territoire

- Accompagner à l'ancrage des dispositifs de formation innovants via des événementiels dédiés
- **Agir sur l'insertion des publics fragiles**
  - Mettre en réseau les acteurs de l'insertion et les faire monter en compétence au regard des besoins des populations présentes sur le territoire
  - Accompagner à l'émergence d'un plan d'actions global de lutte contre l'illettrisme en Pays de Thiérache via la coordination des centres sociaux et culturels
  - Soutenir les expérimentations dans le domaine de mobilité

### ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Organismes de formation agréés

### ■ Dépenses éligibles

#### Dépenses immatérielles :

- **Frais de personnel :**
  - Frais salariaux (salaires et charges)
  - Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
  - Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception)
  - Frais événementiels (sonorisation, animations)
- **Prestations externes :**
  - Etude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
  - Etudes préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
  - Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles, bornes interactives)
- **Frais de formation** (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et système d'information locaux en réseaux)

#### Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Acquisition de matériel roulant destiné à une activité commerciale ou un service marchand
- Location de matériel
- Création / Aménagement / Rénovation de locaux et d'équipements connexes à l'activité commerciale
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local à vocation commerciale s'inscrivant dans les stratégies locales

#### Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

## ■ Critères de sélection des projets

### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les acteurs de l'économie de proximité ou de l'insertion
- Capacité à définir un contenu pédagogique pertinent dans le cadre d'une montée en compétences des acteurs de l'économie de proximité ou de l'insertion
- Stratégie de communication et de diffusion de l'opération
- Utilisation d'outils numériques dans la valorisation d'acteurs ou initiatives locales en lien avec l'économie de proximité, l'entrepreneuriat ou l'insertion des jeunes

## ■ Taux de contribution du FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

## ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers, ...)

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé
- 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État ...).

**Le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 10 000 €.**

**Le montant FEADER est plafonné à 25 000 € par dossier..**

## ■ Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

### - Questions évaluatives :

- Des espaces multi-services structurants à vocation marchande ont-ils été créés ?
- Les locaux vacants ont-ils été réinvestis dans le but d'y développer une activité marchande ?
- De nouveaux services marchands ont-ils été mis en place ? Ceux existants ont-ils gagné en qualité ?
- Des actions ciblant les jeunes ont-elles été soutenues ?

### - Indicateurs de résultats

- Maintien ou création d'emplois non-délocalisables
- Taux de chômage
- Taux de pérennité des entreprises

### - Indicateurs de réalisation

- Nombre de nouveaux lieux multi-services créés à vocation marchande
- Nombre de jeunes ciblés par un projet
- Nombre d'initiatives favorisant la mobilité des publics vulnérables et des jeunes



## ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN

### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PSN – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PO FEDER-FSE :

Tout projet éligible à une fiche-intervention du PO FEDER-FSE – tel que mis en œuvre en région Hauts-de-France – sera directement orienté vers la fiche-intervention correspondante, et ne pourra bénéficier de crédits FEADER au titre de LEADER.

## ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité » intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## FICHE ACTION 7

### Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL

## ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Situé au nord-est du département de l'Aisne, aux frontières du département du Nord, de la Belgique et du Grand-Est, le positionnement géographique de la Thiérache offre une opportunité de coopération intéressante avec ses voisins. Le territoire porte une ambition forte en la matière.

La coopération est une voie nécessaire à l'adoption de stratégies interterritoriales ambitieuses. Deux niveaux de coopération sont envisagés, sans pour autant se limiter aux GAL cités ci-dessous :

- Une coopération avec le GAL de l'Avesnois, au nord, avec lequel la Thiérache possède de nombreuses similarités sur le plan environnemental, patrimonial, agricole et socio-économique et des partenariats déjà initiés. Depuis 2020, le GAL du Pays de Thiérache et de l'Avesnois travaillent de concert pour faire valoir leur potentiel de développement et leur attractivité autour d'enjeux et objectifs partagés, notamment le tourisme itinérant
- Une coopération élargie avec d'autres territoires voisins comme les GAL de l'Aisne, le GAL du PNR des Ardennes (Grand-Est) et le GAL de la Botte du Hainaut en Belgique

La mise en réseau des acteurs de la démarche LEADER renforcera la visibilité du programme à une échelle plus grande que celle du GAL du Pays de Thiérache, avec pour finalité de créer ou renforcer des synergies autour d'une thématique partagée par tous.

En réponse aux problématiques identifiées sur les territoires partenaires, penser l'organisation territoriale en coopération avec les territoires voisins constitue un enjeu majeur pour apporter des réponses structurelles à la population présente.

## ■ Priorité régionale ciblée

**Orientations régionales :** « Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique » ; « Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux » ; « Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ».

## ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Initier ou consolider une dynamique de coopération au niveau trans-territorial et/ou transnational
- Encourager l'ouverture du territoire vers des formes de coopération sources de plus-value réciproques

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer ou consolider des relations de travail durables, équilibrées et complémentaires, avec des territoires confrontés aux mêmes enjeux, au niveau transterritorial et/ou transnational
- Expérimenter de nouvelles approches du développement local par les acteurs locaux

## ■ Effets attendus

- Répondre à des problématiques locales, tout en s'enrichissant de l'expérience de ses partenaires
- Partager des bonnes pratiques, des connaissances et des savoir-faire au-delà de l'échelle du GAL du Pays de Thiérache, en lien avec les thématiques fléchées dans la stratégie des territoires concernés
- Développer ensemble de nouvelles solutions ou de nouveaux produits, dans une recherche constante d'innovation
- Diffuser et valoriser les retombées des dynamiques de coopération au-delà des limites du territoire

## ■ Descriptif des actions

Le programme LEADER a vocation à soutenir tout projet de coopération en cohérence avec la stratégie du territoire

### - Tourisme et mise en expérience de sites et patrimoines remarquables :

- Créer des circuits d'itinérance via des boucles trans-territoriales autour de sites et patrimoines remarquables (GAL Avesnois, GAL Ardennes, GAL Botte du Hainaut)
- Accompagner la création d'une offre touristique à partir des maisons éclusières (GAL Pays Picard)

### - Transition écologique, énergie et bois (GAL Avesnois, GAL Ardennes)

- Informer et sensibiliser les porteurs de projet privés et publics aux (ré)usages du bois
- Partager des bonnes pratiques autour des (ré)usages du bois

### - Alimentation et circuit-courts (GAL de l'Aisne, GAL Avesnois, GAL Botte du Hainaut, GAL Ardennes)

- Événementiel sur le 0 gaspillage et les pratiques des consommateurs (pour tous)
- Capitaliser et échanger des bonnes pratiques autour des actions accompagnées par les Plans Alimentaires Territoriaux (sauf GAL Botte du Hainaut)
- Partager des expériences et réussites autour de la gastronomie et des produits locaux
- Faire un état des lieux des circuits-courts et du potentiel de commercialisation
- Structurer les circuits-courts en s'appuyant sur les réseaux et groupements de producteurs existants

### - Stratégie et gouvernance de la coopération (pour tous)

- Créer un outil commun pour capitalisation et diffusion des résultats des projets de coopération
- Formaliser la mise en place d'un réseau local d'animation trans-territorial pour des échanges réguliers et durables

## ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

## ■ Bénéficiaires

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache
- L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache
- Les Sociétés d'Économie Mixte
- Syndicats Mixtes
- Les collectivités territoriales et leur groupement
- Associations Loi 1901
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs Groupements d'Intérêt Économique
- Les TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - (2003/361/CE) - N°C(2003) 1422
- Sociétés civiles Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Lycée agricole
- Lycées publics et privés

## ■ Dépenses éligibles

### Dépenses immatérielles :

#### - Frais de personnel :

- Frais salariaux (salaires et charges)
- Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- Frais de fonctionnement directement liés à l'opération (achats et location de matériel, frais de réception) :

#### - Prestations externes

- Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie
- Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
- Communication (supports, site internet, location de salle, frais de réception, achats de matériels et de petits équipements de signalisation : drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles)
- Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini)
- Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations)
- Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement, restauration)

## Dépenses matérielles :

- Équipements (technique et mobilier)
- Aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Location de matériel

## Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement non liées à l'opération
- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce

## ■ Critères de sélection des projets

### Méthode de sélection :

Des critères de sélection sont déterminés en amont par le Comité de Programmation.

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité technique compte pour 1/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

**La moyenne des notes obtenues lors de l'analyse du comité de programmation compte pour 3/4 dans l'évaluation finale des dossiers de demande de subvention.**

Le taux de subvention FEADER sera attribué en fonction de la note obtenue par le biais des grilles d'analyse remplies à l'issue des comités techniques et des comités de programmation.

Note	Taux d'aide publique (dans la mesure de l'application des règles relatives aux aides d'État)
de 16 à 20	100 %
de 13 à 15	75 %
de 9 à 12	55 %
8	35 %
<8	Dossier ajourné

### Principes généraux retenus pour définir les critères de sélection :

- Inscription du projet dans une cohérence d'ensemble et/ou en lien avec une stratégie mise en place à l'échelle du Pays de Thiérache
- Pertinence du projet au regard de l'objectif stratégique du GAL
- Réalisation d'une démarche évaluative quantitative et qualitative de l'opération
- Partenariat public/privé structuré par des pratiques communes et formalisées
- Caractère innovant de l'opération
- Inscription du projet dans une démarche de transition écologique
- Opérationnalité de l'action (descriptif, phasage, outils de mobilisation des acteurs et avancement mesurable)

### Principes spécifiques retenus pour définir les critères de sélection :

- Impact économique direct et/ou indirect du projet
- Capacité à mettre en réseau les acteurs partenaires
- Rayonnement géographique de l'action (trans-territorial et/ou transnational)
- Utilisation d'outils numériques et pédagogiques dans la diffusion des résultats des projets de coopération

## ■ Taux de contribution du FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

## ■ Modalités spécifiques de financement (plafond, planchers, ...)

Le taux maximum d'aide publique est fixé à :

- 80% des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur privé ;
  - 100 % des dépenses éligibles retenues lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par un porteur public ou un OQDP ;
- dans le respect des dispositions réglementaires communautaires, nationales et régionales en vigueur (autofinancement du maître d'ouvrage public, Aides État ...).

S'agissant des projets de coopération, indépendamment du type de maîtrise d'ouvrage, le montant minimal de FEADER affecté par dossier ne pourra être inférieur à 5 000 € (seuil devant être vérifié au moment de l'instruction du projet).

## ■ Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

### – Questions évaluatives :

- La coopération a-t-elle permis de mettre en place des actions de capitalisation et diffusion de bonnes pratiques ?
- Combien de réseaux d'acteurs ont émergé au niveau transterritorial et transnational ?
- Les opérations ont-elles permis de structurer des partenariats durables ?
- Quelle est la valeur ajoutée des opérations de coopération pour les acteurs du territoire ?

### – Indicateurs de résultats

- Nombre de territoires partenaires
- Nombre d'actions de coopération tout au long de la programmation
- Nombre de rencontres territoriales/transnationales réalisées

### – Indicateurs de réalisation

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de projets interterritoriaux/transnationaux
- Nombre d'acteurs impliqués

## ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN et du PO FEDER-FSE le cas échéant

### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN :

La coopération mise en œuvre au titre de LEADER est exclusivement financée par le FEADER au titre du dispositif LEADER.

## ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au « Fonds pour la sécurité » intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## FICHE ACTION 8

## Animation et gestion du GAL

### ■ Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

La mise en œuvre de leur stratégie locale de développement par les GAL requiert une ingénierie territoriale dédiée, solide et performante, indispensable pour répondre aux objectifs fixés et aux exigences émises par LEADER, et en mesure de stimuler une démarche partenariale ascendante.

Le constat d'un déficit d'ingénierie territoriale en zone rurale est largement partagé à l'échelle régionale, les acteurs locaux étant souvent éloignés de l'ingénierie départementale, régionale ou encore nationale. Dans son rapport-avis intitulé « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs ? » en date du 17 novembre 2020, le CESER Hauts-de-France préconise dans son chapitre I dénommé « libérer la dynamique des territoires ruraux », de « renforcer le soutien en ingénierie dans les territoires ruraux ». LEADER offre une réelle opportunité aux territoires retenus de pallier cette carence avérée, en renforçant l'ingénierie locale à travers l'équipe technique dédiée à la mise en œuvre de la mesure, et en apportant un soutien financier majeur pour l'animation et le fonctionnement du Groupe d'Action Locale.

Les deux programmations précédentes ont démontré l'efficacité de l'équipe technique du GAL du Pays de Thiérache dédiée au dispositif. L'atteinte des objectifs fixés passe par l'organisation de comités techniques et de programmation, au cours desquels les échanges seront éclairés, constructifs et au service du Pays de Thiérache.

### ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Mettre à disposition les moyens nécessaires – en termes d'animation et de gestion pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie du GAL

- Mettre en œuvre et développer une politique territoriale selon une démarche ascendante, grâce à une gouvernance locale s'appuyant sur un partenariat public – privé
- Coordonner et améliorer la qualité d'intervention des acteurs du territoire
- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion de projet
- Assurer la cohérence des opérations avec la stratégie locale de développement lors de la sélection des projets en analysant leur contribution à la réalisation des objectifs de ladite stratégie
- Garantir une bonne gouvernance en mobilisant les partenaires locaux du territoire représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie LEADER du territoire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Animer et suivre la stratégie locale de développement, grâce à une ingénierie dédiée et par la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'animation et la gestion administrative et financière du programme (à minima 1,5 ETP dont 1 ETP dédié à l'animation)
- Piloter le programme par l'organisation de réunions régulières du Comité de Programmation du GAL, qui élaborera une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations, tout en prévenant les conflits d'intérêts
- Sélectionner les opérations
- Favoriser la bonne exécution du programme par une gestion rigoureuse des fonds (programmation-engagement-paiement)
- Accompagner les porteurs de projets et les aider à mobiliser les cofinancements publics disponibles et ainsi les inscrire dans les politiques nationales, régionales, départementales ou locales
- Evaluer la stratégie du GAL et contribuer à l'évaluation collective du dispositif LEADER
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de développement rural
- Mettre en place des collaborations durables entre acteurs
- Mettre en place une stratégie de communication des actions du GAL et des projets sélectionnés
- Promouvoir le programme LEADER et sa valeur ajoutée.

### ■ Effets attendus

Les effets suivants sont attendus :

- Porter à connaissance du Programme LEADER et de ses réalisations, notamment auprès des décideurs locaux et des citoyens
- Organisation d'actions d'information auprès de porteurs de projets potentiels
- Mise en cohérence de la stratégie LEADER avec les politiques publiques et les stratégies de développement économique et d'emploi développées au niveau national, régional, départemental et local
- Bonne gestion de l'enveloppe financière de crédits FEADER sur la durée du programme, en lien avec les objectifs relatifs au principe de dégageant d'office d'une part ; et dans le respect de la stratégie locale de développement, sur la base de laquelle la candidature est retenue, d'autre part
- Répartition des projets sur l'ensemble du périmètre du GAL avec des retombées principalement en zones rurales
- Ouverture du territoire vers les GAL extérieurs grâce à la coopération et aux partenariats engagés
- Mise en œuvre de la stratégie dans le respect d'un calendrier cohérent
- Mise en œuvre d'un plan de communication du programme LEADER
- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques.

### ■ Descriptif des actions

Le GAL étant l'interlocuteur territorial pour les différents maîtres d'ouvrage des opérations mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions, du montage des opérations jusqu'à leur réalisation, il doit se doter d'une équipe technique compétente qui assurera notamment les missions suivantes :

- Animer le territoire pour favoriser l'émergence de projets, développer et mettre en œuvre la stratégie LEADER, en cohérence notamment avec les autres dispositifs, démarches ou contractualisations mis en place sur le territoire
- Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues et soutenables dans le cadre de LEADER
- Mettre en œuvre le volet coopération de la stratégie du GAL
- Répondre aux exigences d'évaluation
- Accompagner les porteurs de projet et les aider à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention en s'assurant de l'intégration du projet dans la SLD
- Informer le cas échéant le porteur de projet des possibilités de cofinancement public pouvant intervenir en soutien de son projet et permettant d'appeler le FEADER
- Orienter le cas échéant le porteur de projet vers d'autres Financements européens
- Réunir un comité technique des cofinanceurs ou tout autre comité jugé opportun
- Réaliser la pré-instruction réglementaire des dossiers de demande d'aide : vérifier la complétude du dossier et la conformité des pièces justificatives
- Préparer, animer les Comités de programmation et les comités techniques le cas échéant, en rédiger le compte-rendu et le communiquer à l'autorité de gestion régionale



- Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion régionale, de l'organisme payeur, ou d'un organe de contrôle habilité
- Accompagner le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement
- Réaliser la pré-instruction des dossiers de demande de paiement : vérifier la complétude du dossier et la conformité des pièces justificatives, effectuer la « visite sur place »
- Suivre la bonne réalisation et la bonne exécution des projets dans les délais
- Respecter les circuits de gestion établis, ainsi que les procédures et les délais afférents définis par l'autorité de gestion régionale
- Garantir le pilotage de la maquette financière allouée au GAL, en assurer le suivi et en rendre compte à l'autorité de gestion régionale via un dialogue de gestion régulier faisant état des perspectives et des réalisations effectives en termes de programmation, d'engagement et de paiement, notamment au vu des objectifs à atteindre en lien avec le principe du dégagement d'office
- Participer et contribuer aux réunions du Réseau national de la PAC, aux réunions mises en place par l'autorité de gestion régionale (formation, information, réunions inter-GAL...)

Les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions, seront d'au minimum **1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) dont 1 ETP dédié à l'animation.**

### ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

### ■ Bénéficiaires éligibles

Structure porteuse du GAL.

### ■ Dépenses éligibles

**Sont éligibles les dépenses suivantes directement liées à l'activité du GAL :**

- Les coûts liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie, qui comprennent les frais de personnels (postes dédiés à LEADER uniquement), les coûts de formation, les coûts liés à la communication
- L'achat de matériel et d'équipement de bureau (matériel informatique, bureautique, technique, fournitures, mobilier)
- Les frais liés à l'organisation d'événements ou de réunions en lien direct avec la stratégie locale LEADER (location de salle, location de matériel et d'équipement, prestation de traiteur, prestation de transport collectif)
- Les coûts liés aux intervenants (déplacement, restauration, hébergement)
- Les prestations externes (études, schéma, conseil, diagnostic, expertise, audit, animation)
- Les coûts liés aux relations publiques (visites d'études, séminaires, rencontres thématiques, etc.), dont coûts d'adhésion aux réseaux en lien direct avec LEADER

Les coûts indirects liés à l'opération sont éligibles. Ils sont calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais directs de personnel éligibles (art. 54 du règlement UE n° 2021/1060).

**Sont notamment exclus :**

- Les matériels d'occasion
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Les contributions en nature
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure (eau, électricité, téléphonie, informatique, location et entretien des locaux, dépenses liées au parc de véhicules) présentés en dehors des coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% appliqué aux frais directs de personnel éligibles)
- Les frais d'hébergement, de déplacement, et de restauration des personnels dédiés à LEADER présentés en dehors des coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% appliqué aux frais directs de personnel éligibles)
- Les dépenses de fonctionnement non liées à l'opération.

Les territoires sélectionnés s'engagent à mobiliser au minimum **1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) dont 1 ETP dédié à l'animation.** En ce sens, l'autorité de gestion régionale prescrit la répartition suivante :

- 1 ETP minimum dédié à l'animation ;
- 0,5 ETP minimum consacré à la gestion.

A noter que chacun de ces ETP ne pourra être réparti entre plusieurs agents.

Les dépenses d'animation et de gestion du GAL sont éligibles à compter de la date de sélection du GAL par l'Autorité de gestion régionale.

### ■ Critères de sélection des projets

Non concerné

### ■ Taux de contribution du FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles.

### Modalités spécifiques de financement

Les modalités de financement seront appliquées sous réserve de la réglementation européenne et nationale en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum pour les maîtres d'ouvrage publics.

Le taux maximum d'aide publique est de 100 % des dépenses éligibles retenues.

L'aide liée à la gestion, au suivi et à l'évaluation de la stratégie, ainsi qu'à son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs, **ne pourra excéder 25 % du montant total de la contribution publique à la stratégie** (Article 34 du Règlement (UE) 2021/1060).

### Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

#### Questions évaluatives :

- Le programme LEADER a-t-il donné naissance à de nouveaux partenariats ?
- Les modalités d'animation sont-elles en adéquation avec la mission d'accompagnement des porteurs de projet ?
- L'animation du GAL diffuse-t-elle une bonne connaissance du programme sur le territoire pour le développement de projets en lien avec la stratégie locale de développement ?
- La gestion permet-elle un suivi régulier du programme ?

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre de porteurs de projet rencontrés
- Pourcentage de contacts ayant débouché sur le dépôt d'un dossier
- Montant de FEADER effectivement payé à l'issue du programme

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de porteurs de projet accompagnés
- Nombre de comités de programmation
- Nombre de comités techniques
- Montant de FEADER programmé à l'issue de chaque exercice annuel
- Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées

### Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN et du PO FEDER-FSE le cas échéant

Ligne de partage avec les autres fonds européens :

L'animation et la gestion du GAL sont exclusivement financées par le FEADER au titre du dispositif LEADER.

### Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au « Fonds pour la sécurité » intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## Evaluation

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

L'évaluation est un outil au service de la stratégie, visant à démontrer les progrès et les réalisations du programme LEADER, et à évaluer l'impact, l'efficacité, l'efficience et la pertinence des interventions du programme, afin notamment de cibler le soutien aux projets pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SLD.

Le GAL du Pays de Thiérache s'appuiera sur les 7 grands principes de LEADER (approche ascendante, territorialisée, intégrée et multisectorielle, le partenariat public-privé, l'innovation, la mise en réseau et la coopération) pour conduire une évaluation à mi-parcours et au terme de la programmation.

Aussi, il est primordial pour le GAL d'assurer un suivi in itinere afin d'assurer la pertinence de la stratégie et de prendre des mesures correctives, si nécessaire. La Boîte à Outils Évaluative, soutenue par le programme actuel, sera utilisée dans ce cadre et recommandée auprès des porteurs de projet.

## ■ Objectifs stratégiques et opérationnels

### Objectifs stratégiques

- Animer et coordonner la qualité d'intervention des acteurs du territoire dans un objectif d'amélioration
- Favoriser l'articulation de la mise en œuvre de la SLD avec celle des autres dispositifs contractuels sur le territoire (divers dispositifs de développement territorial)

### Objectifs opérationnels

- Evaluer la stratégie du GAL et contribuer à l'évaluation collective du dispositif LEADER
- Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie
- Apprécier l'adéquation entre les objectifs fixés, les choix opérés et les actions réalisées afin notamment d'envisager les réajustements qui s'avèreraient nécessaires
- Organiser et structurer les acteurs du territoire, publics et privés, autour de la mise en œuvre de la SLD
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de développement rural

## ■ Effets attendus

- Mettre en œuvre des actions de suivi et d'évaluation du programme, ainsi que des actions correctives préconisées par l'évaluation
- Identifier les réussites, les obstacles rencontrés et formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du dispositif et son animation
- Mettre en œuvre un plan de communication du programme LEADER
- Assurer le suivi du programme et vérifier la cohérence des actions menées au regard de la SLD
- Apprécier la dynamique de mise en œuvre de la stratégie (programmation, engagement, paiement)
- Favoriser la connaissance des réalisations, des résultats et des effets des opérations soutenues
- Valoriser la plus-value de LEADER sur le territoire
- Optimiser les ajustements des modalités d'intervention
- Permettre une amélioration continue en termes de gouvernance, d'animation et de communication dans la mise en œuvre du programme.

## ■ Descriptif des actions

- Réalisation d'études, sondages, entretiens et diagnostics pour récolter des données propres à la mise en œuvre du programme sur le territoire, que ce soit dans le cadre d'un suivi in itinere, d'une évaluation à mi-parcours et finale afin d'identifier des valeurs de références à atteindre au regard de la stratégie en place et des indicateurs prévus
- Tout au long du programme, mise en place d'un groupe de travail spécifique, au sein du GAL, sur la question de l'évaluation : une commission spécifique du comité de programmation se réunira dès le démarrage du programme afin de préciser le cadre d'action et les objectifs affichés
- Actions de sensibilisation et d'information pour acculturer l'ensemble des porteurs de projet (privés et publics) à l'importance de l'évaluation et à l'utilisation de la Boîte à Outils Evaluative

## ■ Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

## ■ Bénéficiaires

Structure porteuse du GAL

## ■ Dépenses éligibles

### Sont éligibles les dépenses suivantes directement liées aux missions d'évaluation du GAL :

- Les coûts de personnel liés à l'évaluation (postes dédiés à LEADER uniquement), les coûts de formation, les coûts liés à la communication
- L'achat de matériel et d'équipement de bureau (matériel informatique, bureautique, technique, fournitures, mobilier)
- Les frais liés à l'organisation d'événements ou de réunions en lien direct avec l'évaluation (location de salle, location de matériel et d'équipement, prestation de traiteur, prestation de transport collectif)
- Les coûts liés aux intervenants (déplacement, restauration, hébergement)
- Les prestations externes (études, schéma, conseil, diagnostic, expertise, audit, animation)
- Les coûts liés aux relations publiques (visites d'études, séminaires, rencontres thématiques, etc.)

Les coûts indirects liés à l'opération sont éligibles. Ils sont calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais directs de personnel éligibles (art. 54 du règlement UE n° 2021/1060).

### Sont notamment exclus :

- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Les contributions en nature
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure (eau, électricité, téléphonie, informatique, location et entretien des locaux, dépenses liées au parc de véhicules) présentés en dehors des coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% appliqué aux frais directs de personnel éligibles)

– Les frais d’hébergement, de déplacement, et de restauration des personnels dédiés à LEADER présentés en dehors des coûts indirects liés à l’opération (taux forfaitaire de 15% appliqué aux frais directs de personnel éligibles) dépenses de fonctionnement non liées à l’opération.

Les dépenses d’évaluation du GAL sont éligibles à compter de la date de sélection du GAL par l’Autorité de gestion régionale.

### ■ Critères de sélection des projets

Non concerné

### ■ Taux de contribution FEADER

Le taux réglementaire de contribution du FEADER est de 80% des dépenses publiques éligibles

Modalités spécifiques de financement

Les modalités de financement seront appliquées sous réserve de la réglementation européenne et nationale en matière d’aides d’Etat et d’obligation d’autofinancement minimum pour les maîtres d’ouvrage publics.

Le taux maximum d’aide publique est de 100 % des dépenses éligibles retenues.

L’aide liée à la gestion, au suivi et à l’évaluation de la stratégie, ainsi qu’à son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs, ne pourra excéder 25 % du montant total de la contribution publique à la stratégie (Article 34 du Règlement (UE) 2021/1060).

### ■ Modalités spécifiques de financement

Les modalités de financement seront appliquées sous réserve de la réglementation européenne et nationale en matière d’aides d’Etat et d’obligation d’autofinancement minimum pour les maîtres d’ouvrage publics.

Le taux maximum d’aide publique est de 100 % des dépenses éligibles retenues.

L’aide liée à la gestion, au suivi et à l’évaluation de la stratégie, ainsi qu’à son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs, ne pourra excéder 25 % du montant total de la contribution publique à la stratégie (Article 34 du Règlement (UE) 2021/1060).

### ■ Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat

#### Questions évaluatives :

- Les opérations ont-elles permis de structurer de nouvelles pratiques en matière d’évaluation ?
- La mobilisation des membres du GAL et des porteurs de projet (privés et publics) a-t-elle été pérenne sur ce sujet ?

#### Indicateurs de résultats :

- Appropriation de la démarche d’évaluation par les porteurs de projet (privés ou publics)

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d’enquêtes réalisées
- Nombre d’actions de sensibilisation/information à destination des porteurs de projet (privés ou publics)
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation/information mises en place
- Nombre d’évaluations réalisées

### ■ Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN et du PO FEDER- FSE le cas échéant

Ligne de partage avec les autres fonds européens :

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PSN : L’évaluation spécifique à LEADER est exclusivement financée par le FEADER au titre du dispositif LEADER.

### ■ Références aux dispositions juridiques du FEADER

Règlement (UE) 2021/1060 du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « asile, migration et intégration », au « Fonds pour la sécurité » intérieure et à l’instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Règlement (UE) 2021/2115 du 02/12/2021 établissant les règles régissant l’aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans la cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) 1307/2013.

## CHAPITRE 4 GOUVERNANCE

---



## 4.1

### Portage du GAL

Le PÉTR du Pays de Thiérache porte le programme LEADER depuis 2007 : de nombreuses initiatives ont vu le jour grâce au soutien du programme. Depuis plus de dix ans, environ 3,6 millions d'euros ont été alloués à des projets innovants qui contribuent à asseoir la légitimité du dispositif.

L'ambition du PÉTR, via le déploiement du programme, est de s'investir pour un développement local cohérent, en réponse directe aux besoins du territoire et en s'inscrivant dans les 7 principes ci-dessous :



Comme lors des deux précédentes programmations, le PÉTR du Pays de Thiérache est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale pour la période 2023-27.

## 4.2

### Description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions

L'élaboration de la stratégie locale de développement et de son plan d'actions est le fruit de :

- D'une analyse fine des conclusions de l'évaluation à mi-parcours et finale du programme LEADER 2014-22 en Thiérache ;
- De la collecte de données chiffrées relatives au territoire (données démographiques, socio-économiques et statistiques) disponibles via l'INSEE ou issues de con-

tractualisations faites avec l'État, la Région ou dans le cadre de dispositifs portés par le Pays ;

- D'une mobilisation forte des acteurs locaux (cf. Annexe 6) via des entretiens avec les 4 Présidents et Directeurs Généraux des Services des EPCI membres du PÉTR, des temps de concertation multithématiques (cf. Annexe 7) et la diffusion de plusieurs sondages en ligne depuis l'automne 2021, à destination des partenaires institutionnels, associatifs ou privés basés en Pays de Thiérache.

## 4.3

### Le Groupe d'Action Locale : composition, modalités et rôle(s) de chacun

#### 4.3.1 Pilotage

Depuis plus de dix ans, le PÉTR porte une attention particulière à déployer une approche ciblée et de proximité du développement rural. Le GAL poursuivra son fonctionnement grâce à :

- Une cellule d'animation composée de deux agents à temps plein, chargés de l'animation et de la gestion administrative et financière du programme ;
- Un comité technique destiné à apporter des éclairages sur les projets en cours et à les enrichir en amont du comité de programmation ;
- Un comité de programmation, instance décisionnelle du GAL, composé de partenaires publics et privés.


Le GAL envisage la possibilité de lancer des appels à projet ciblés afin de mettre l'accent sur un type d'action prioritaire et d'atteindre ainsi les objectifs visés.

#### 4.3.2 Animation

Comme lors des deux programmations précédentes, l'équipe LEADER est constituée d'un animateur (1 ETP) et d'un gestionnaire LEADER (1 ETP). L'évaluation finale du programme LEADER 2014-22 en Thiérache a montré que l'équipe technique a été un appui important et apprécié pour l'émergence et l'accompagnement au montage de projets. Dans le cadre de la nouvelle période de programmation de LEADER, le GAL du Pays de Thiérache mettra en place un dispositif d'animation à plusieurs niveaux

## 1 Fonctionnement de l'équipe et lien avec les parties prenantes

Pour assurer le déploiement du programme 2023-27 au local et sa gestion administrative, le PETR comptera deux agents en son sein :

 **L'ANIMATRICE** assure les missions suivantes

- Diffusion de la stratégie LEADER auprès des acteurs du territoire
- Information et appui aux porteurs de projet : montage de dossier, suivi et valorisation
- Mise en réseau avec des partenaires du territoire ou à plus grande échelle pour partage de bonnes pratiques
- Développement de partenariats en dehors des frontières du GAL pour favoriser l'émergence de projets interterritoriaux ou transnationaux
- Animation et coordination des différentes instances mises en place en Pays de Thiérache

 **LA GESTIONNAIRE** assure les missions suivantes

- Vérification de la bonne complétude administrative du dossier
- Saisie des demandes de subvention et de paiement
- Rédaction des conventions attributives de subvention et transmission aux bénéficiaires
- Suivi financier général du programme
- Maîtrise de la réglementation européenne pour informer au mieux les porteurs de projet

L'intégration de l'équipe au sein du PETR renforce la visibilité de la stratégie LEADER dans un contexte plus global et fait de ce programme un volet à part entière du développement local. Le programme LEADER s'articule avec les autres dispositifs portés par le PETR (exemples : Plan Alimentaire Territorial, Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) pour proposer des solutions de développement transversales, en réponse aux défis du Pays de Thiérache.

L'équipe LEADER collaborera étroitement avec les agents en charge de dispositifs de co-financement (locaux, départementaux, régionaux ou nationaux) afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets qui souhaitent s'investir pour leur territoire et d'assurer une meilleure fluidité dans le montage financier des dossiers.

De manière générale, l'équipe s'attachera à associer les partenaires institutionnels du territoire dans l'optimisation du montage des dossiers.

### 2 Le comité technique : appuyer le travail de l'équipe technique et enrichir le contenu des projets présentés

Le comité technique juge de la bonne recevabilité des projets d'un point de vue réglementaire. Il ne se prononce à aucun moment sur l'opportunité des demandes de subvention. Ce travail a pour objectif d'accompagner les membres du comité de programmation à la prise de décision.

La composition prévisionnelle du comité technique est la suivante :

- Équipe technique LEADER (animatrice et gestionnaire) ;
- Chargé(e)s de mission du Service Dynamiques Rurales de la Direction Agriculture et Développement Rural de Région Hauts-de-France en charge du GAL du Pays de Thiérache ;
- Co-financeurs sollicités dans le cadre des projets soumis au vote du comité technique (État, Région Hauts-de-France, Département de l'Aisne) ;
- Représentant(s) des chambres consulaires ;
- Toute autre personne ressource jugée utile en fonction des projets présentés.

### 3 Le comité de programmation : un partenariat public-privé affirmé pour sélectionner et décider des projets à soutenir sur le territoire

Le PETR a souhaité réunir au sein de son comité de programmation les contributeurs les plus impliqués tout au long de l'élaboration de la candidature. Au total, le comité de programmation est composé de 40 membres titulaires et suppléants, répartis dans deux collèges distincts (voir composition détaillée en annexe 8).

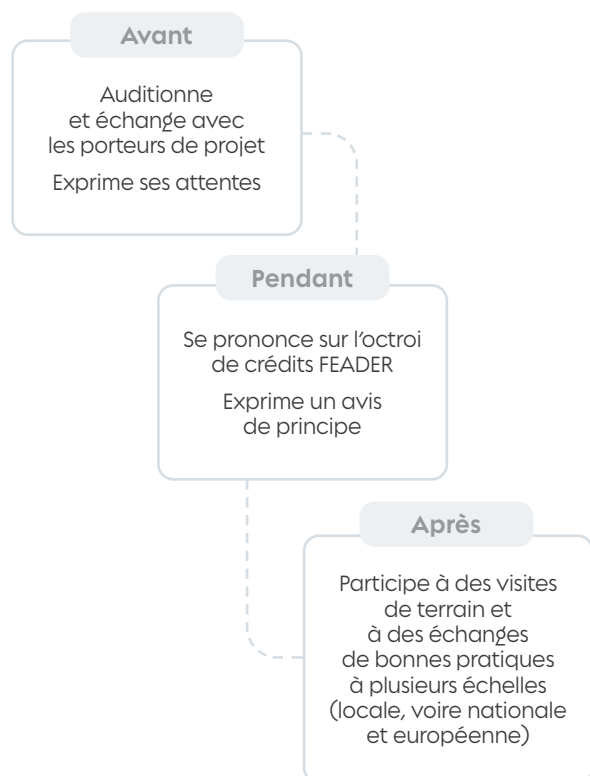
#### Collège public

Il comprend 20 membres, dont 10 titulaires et 10 suppléants

#### Collège privé

Il comprend 20 membres issus des milieux socio-économiques, dont 10 titulaires et 10 suppléants

Le comité de programmation a plusieurs rôles tout au long du cycle de vie du projet :



#### 4.3.3 Actions de communication et de valorisation

##### → Le contact direct et de proximité avec les acteurs du territoire et porteurs de projet.

Différentes réunions seront organisées auprès de plusieurs publics cibles tout au long de la programmation :

- Des réunions avec le grand public ;
- Des rendez-vous individualisés avec les porteurs de projet (structures privées ou publiques) ;
- Des réunions ciblées avec les techniciens des EPCI ;
- Des sessions de formation pour les (nouveaux) membres du comité de programmation.

##### → Communication web et print externe

La page internet «LEADER» du site web du PETR sera alimentée régulièrement au fil de la programmation pour faire état de l'avancement du dispositif. Les éléments diffusés seront les suivants : présentation générale du dispositif LEADER en vidéo ; présentation de la stratégie locale de développement pour la période 2023-27 ; présentation du circuit de

gestion d'un projet LEADER (du dépôt de dossier au paiement de la subvention) ; publication des comptes-rendus des Comités de programmation pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du programme ; mise en ligne d'une carte interactive des projets soutenus sur la période 2023-27 ; les contacts des personnes ressources.

En complément, des supports papier seront distribués lors de réunions dédiées pour sensibiliser élus, porteurs de projet ou partenaires locaux à la nouvelle stratégie en place et aux opportunités de financement européen. Il est prévu de créer :

- Une fiche synthétique de présentation du programme et de sa stratégie ;
- Un « guide pratique du porteur de projet », où seront recensées toutes les étapes et informations nécessaires au bon montage du dossier. Ce guide se verra accessible sur le fond et la forme.

Ces deux supports seront accessibles également sous format web, sur le site internet du PETR.

##### → Participation au réseau LEADER

Le réseau INTERGAL : Le GAL du Pays de Thiérache travaillera en lien étroit avec les GAL voisins du département et de la région Hauts-de-France. En tant que territoire transfrontalier, le GAL du Pays de Thiérache vise également des relations durables avec le GAL voisin belge de la Botte du Hainaut.

Les réseaux nationaux et européens : En dehors du territoire du GAL du Pays de Thiérache, la valorisation des projets exemplaires du territoire se fera via l'adhésion et la participation au réseau LEADER France, le réseau européen ELARD ainsi que via le futur réseau national de la PAC.

##### → Valorisation

Le GAL du Pays de Thiérache valorisera son action à travers des partenariats avec les médias locaux et la Maison de l'Europe de la Grande Thiérache pour rendre compte de l'action concrète de l'Europe en milieu rural. Des visites de terrain seront organisées en complément.

## CHAPITRE 5 SUIVI ET ÉVALUATION

---

L'animatrice et la gestionnaire travailleront en lien étroit pour assurer une mise en œuvre optimale du dispositif.

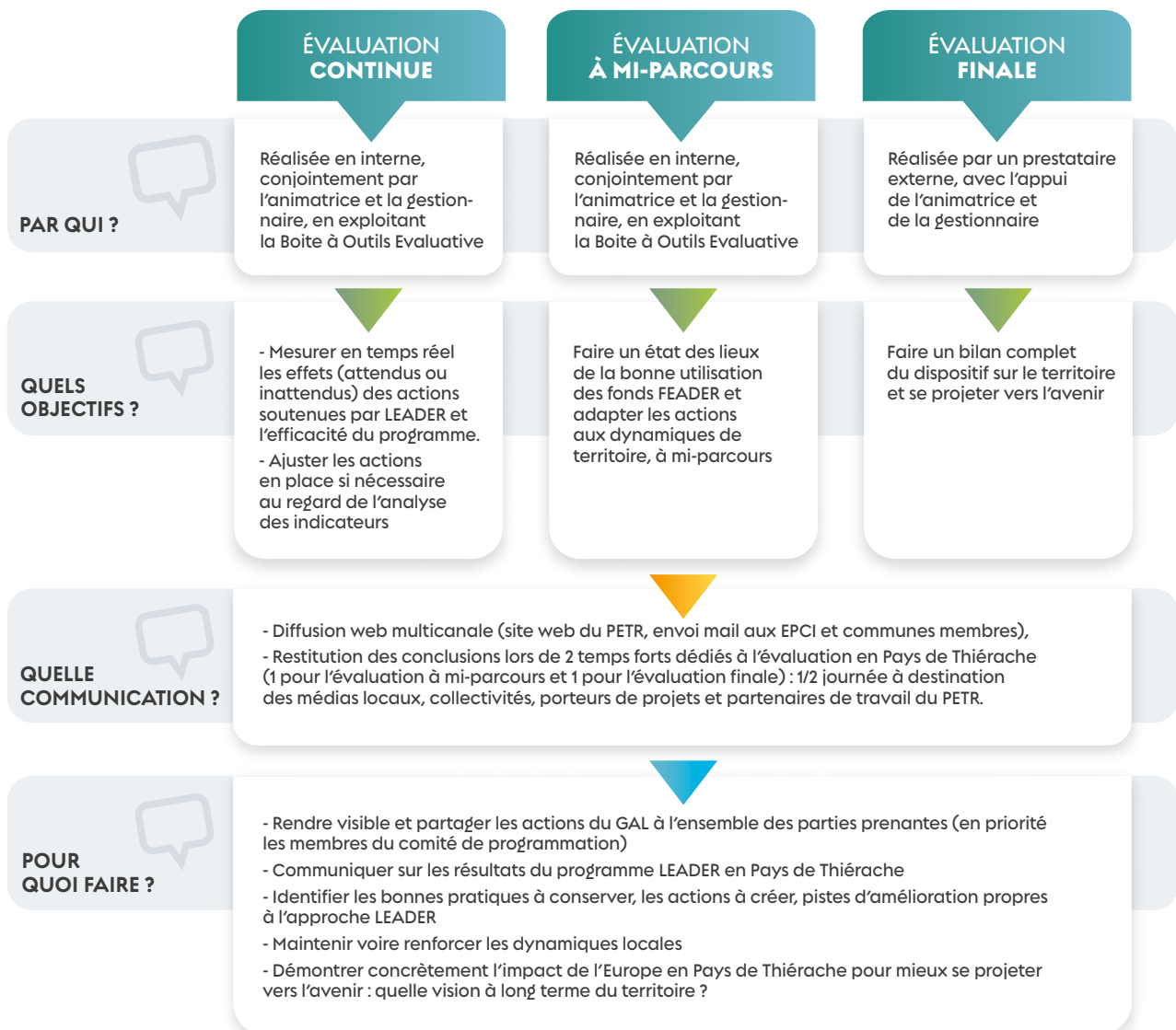
Le GAL produira un rapport annuel faisant état de ses activités (état d'avancement des demandes de subvention, des demandes de paiement, nombre de comités organisés sur l'année, participation au réseau LEADER France et mise en réseau des GAL en Hauts-de-France, etc.). Ce rapport sera publié sur le site web du PETR et présenté aux membres du comité de programmation pour partage des résultats du GAL.

Ce rapport permettra de vérifier la bonne cohérence entre la stratégie en place, les moyens mis en œuvre et les actions

soutenues. Ce rapport annuel est un moyen d'identifier des pistes d'amélioration et de réorienter les actions afin d'être au plus proche des besoins du territoire et des structures qui le font vivre.

En complément de ce rapport, le GAL s'attachera à réaliser une évaluation en continue, à mi-parcours et en fin de programme, selon la méthodologie présentée ci-après.

Évaluer la programmation LEADER sur le territoire revient à répondre à la question suivante : « Quelle valeur ajoutée du programme en Pays de Thiérache ? ».





## CHAPITRE 6 ANNEXES

---

## Délibération du PETR validant le dossier de candidature

Envoyé en préfecture le 20/10/2022  
 Reçu en préfecture le 20/10/2022  
 Affiché le  
 ID : 002-200051118-20221012-52\_2022-DE



DELIBERATION

2022/52

CANDIDATURE LEADER  
 DU GAL DU PAYS DE THIERACHE  
 2023/2027

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice** : 17, **Présents** : 10, **Représentés** : 2, **Votants** : 12

**Etaient présents** : M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés** : M Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés** : M. Mathieu CANON, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par** : M. Laurent MARLOT.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

À l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté leur intérêt de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER – dont la mesure LEADER –, et à reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Dans ce cadre, le PETR s'appuie sur l'expertise d'un prestataire externe : le groupement NADEM / Echelles & Territoires pour l'accompagner dans l'élaboration de sa candidature.

Celle-ci doit être élaborée selon une méthode dont le maître mot est la concertation. L'élaboration du dossier de candidature s'est divisée en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic territorial, animation d'ateliers de facilitation avec les partenaires du PETR (entreprises, associations, techniciens, société civile, chambres consulaires, etc.), conduite d'entretiens avec les Présidents des 4 EPCI membres du PETR, etc... 4 séances de travail ont eu lieu du printemps à l'automne 2022 afin de faire émerger des objectifs précis pour l'avenir du territoire ainsi que des projets types à soutenir par le prochain programme LEADER.

Sur la base de ces temps de co-construction, un projet de candidature a été élaboré autour de la priorité ciblée suivante :

### Adaptation, vitalité et coopération

#### Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes

Celle-ci se décompose en 3 objectifs stratégiques :

- S'affirmer en tant que destination touristique et culturelle ;
- Engager le territoire dans la transition écologique ;
- Accompagner le renouveau du tissu économique au service des transitions sociétales, agricoles et environnementales.

Ces axes de développement se déclinent en 6 objectifs opérationnels, eux-mêmes traduits en 9 fiches actions, dont :

- 6 fiches action thématiques ;
- Et 3 fiches action obligatoires (coopération, évaluation et animation).

Le dossier de candidature final devra être transmis à la Région Hauts-de-France, au plus tard le 31/10/22.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**ACCEPTE** d'être la structure porteuse du GAL de Thiérache ;

**APPROUVE** la stratégie locale de développement définie pour la candidature LEADER 2023-27 autour de la priorité ciblée «Adaptation, vitalité et coopération: Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes» ;

**VALIDE** la candidature du GAL de Thiérache telle qu'annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président à déposer la candidature auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 002-200051118-20221012-52_2022-DE

## Liste des communes et EPCI membres du PETR

## LISTE DES COMMUNES ET EPCI MEMBRES DU PETR PAYS DE THIERACHE

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Thiérache Sambre et Oise

02006	Aisonville-et-Bernoville
02035	Audigny
02070	Bernot
02188	Chigny
02244	Crupilly
02298	Étreux
02313	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain
02358	Grougis
02361	Guisse
02366	Hannapes
02376	Hauteville
02386	Iron
02414	Lavaqueresse
02422	Lesquielles-Saint-Germain
02450	Macquigny
02455	Malzy
02469	Marly-Gomont
02476	Mennevret
02488	Molain
02494	Monceau-sur-Oise
02563	Noyales
02569	Oisy
02624	Proisy
02625	Proix
02647	Ribeauville
02654	Romery
02683	Saint-Martin-Rivière
02753	Tupigny
02757	Vadencourt
02760	La Vallée-Mulâtre
02769	Vaux-Andigny
02779	Vénérolles
02783	Grand-Verly
02784	Petit-Verly
02814	Villers-lès-Guisse
02830	Wassigny

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
de la Thiérache du Centre

02040	Autreppes	02401	Laigny
02044	Bancigny	02403	Landifay-et-Bertaignemont
02050	Barzy-en-Thiérache	02404	Landouzy-la-Cour
02067	Bergues-sur-Sambre	02416	Lemé
02068	Berlancourt	02418	Lerzy
02103	Boué	02419	Leschelle
02109	La Bouteille	02444	Lugny
02116	Braye-en-Thiérache	02445	Luzoir
02135	Buironfosse	02463	Marfontaine
02136	Burelles	02491	Monceau-le-Neuf-et-Fau-couzy
02141	La Capelle	02535	Nampcelles-la-Cour
02182	Chevennes	02547	La Neuville-Housset
02197	Clairfontaine	02548	La Neuville-lès-Dorengt
02206	Colonfay	02558	Le Nouvion-en-Thiérache
02269	Dorengt	02584	Papleux
02276	Englancourt	02608	Plomion
02284	Erloy	02623	Prisces
02286	Esquéhéries	02629	Puisieux-et-Clanlieu
02295	Étréaupont	02650	Rocquigny
02308	Fesmy-le-Sart	02652	Rogny
02312	La Flamengrie	02657	Rougeries
02321	Fontaine-lès-Vervins	02668	Sains-Richaumont
02324	Fontenelle	02670	Saint-Algis
02331	Franqueville	02681	Saint-Gobert
02337	Froidestrées	02688	Saint-Pierre-lès-Franqueville
02341	Gercy	02725	Sommeron
02342	Gergny	02728	Sorbais
02357	Gronard	02731	Le Sourd
02369	Harcigny	02740	Thenailles
02373	Hary	02759	La Vallée-au-Blé
02377	Haution	02789	Vervins
02379	Le Hérie-la-Viéville	02823	Voharies
02384	Houry	02826	Voulpaix
02385	Housset	02832	Wiège-Faty

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Trois Rivières

02020	Any-Martin-Rieux
02031	Aubenton
02055	Beaumé
02079	Besmont
02130	Bucilly
02134	Buire
02204	Coingt
02275	Effry
02278	Éparcy
02378	La Hérie
02381	Hirson
02388	Iviers
02391	Jeantes
02405	Landouzy-la-Ville
02425	Leuze
02435	Logny-lès-Aubenton
02470	Martigny
02495	Mondrepuis
02522	Mont-Saint-Jean
02544	Neuve-Maison
02567	Ohis
02574	Origny-en-Thiérache
02674	Saint-Clément
02684	Saint-Michel
02831	Watigny
02833	Wimy

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Portes de la Thiérache

02021	Archon
02038	Les Autels
02069	Berlise
02126	Brunehamel
02160	Chaourse
02181	Chéry-lès-Rozoy
02200	Clermont-les-Fermes
02251	Cuiry-lès-Iviers
02256	Dagny-Lambercy
02264	Dizy-le-Gros
02265	Dohis
02266	Dolignon
02354	Grandrieux
02433	Lislet
02502	Montcornet
02519	Montloué
02526	Morgny-en-Thiérache
02556	Noircourt
02586	Parfondeval
02634	Raillimont
02641	Renneval
02642	Résigny
02660	Rouvroy-sur-Serre
02666	Rozoy-sur-Serre
02678	Sainte-Geneviève
02723	Soize
02743	Le Thuel
02801	Vignéux-Hocquet
02802	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
02819	Vincy-Reuil-et-Magny



Dispositifs contractuels existants en Thiérache  
ou à échelle élargie

## AVESNOIS-THIÉRACHE



EN 2020

### Contrat de Rayonnement Touristique

entre la Thiérache et l'Avesnois pour faire de l'itinérance et de la gastronomie un levier de développement et d'attractivité.



EN 2021

### Pacte en faveur de la réussite de la SAT

reconduit en 2021 pour impulser une dynamique de renouveau sur le territoire.

## THIÉRACHE



EN 2021

### Labellisation de 6 communes «Petites Villes de Demain»

Pour agir pour la revitalisation des centre-bourgs.

[Hirson, Rozoy/Serre, Montcornet, La Capelle, Vervins, Le Nouvion-en-Thiérache]



EN 2021

### Contrat d'Objectifs Territorial

signé avec l'ADEME, pour accompagner les collectivités dans les transitions énergétiques et l'économie circulaire.



EN 2019

### Territoire d'industries

qui a impulsé la création d'une école de production.

## Articulation et/ou lignes de partage avec les autres mesures du PSN et/ou fonds européens mis en œuvre en Hauts-de-France

### LIGNES DE PARTAGE

#### Tourisme

##### FEDER-FSE

**OS 5.2** : Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

**PSN** : Mesure 73.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales

**PSN** : Aide à la création d'entreprises en milieu rural (Mesure 75.02) et Aide au nouvel installé en agriculture (Mesure 75.05)

#### Transition écologique

##### FEDER-FSE

**OS 2.6** - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

##### FEDER-FSE

**OS 2.1** - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

##### PSN OS F :

« Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages » / Mesure 73.04 du FEADER concernant la préservation et la restauration du patrimoine naturel et forestier

##### FEDER-FSE :

**OS 2.2** – Favoriser les énergies renouvelables

#### Agriculture-Economie de proximité

**PSN** : Mesure 73.03 du PSN « soutien aux activités des entreprises "off farm" »

**PSN** : OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé »

##### FEDER-FSE

**OS 5.2** : Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

##### FEDER-FSE

**OS 2.7** : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes

##### FEDER-FSE

**OS 1.3** - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME

##### FEDER-FSE

**OS 2.8** - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone ;

##### FEDER-FSE

**OS 4A** - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi »

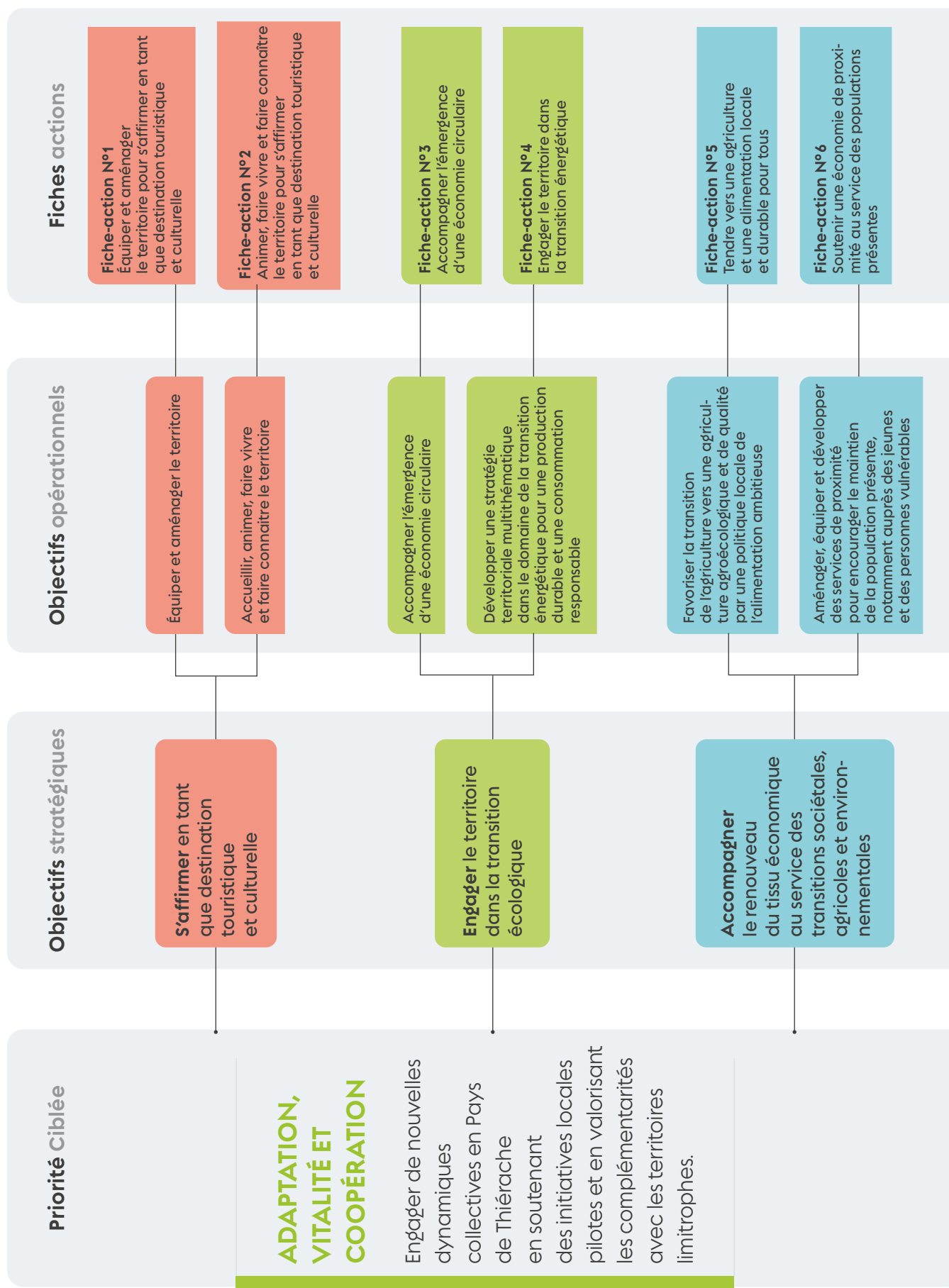
##### FEDER-FSE

**OS 4F** - Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité »

#### Coopération

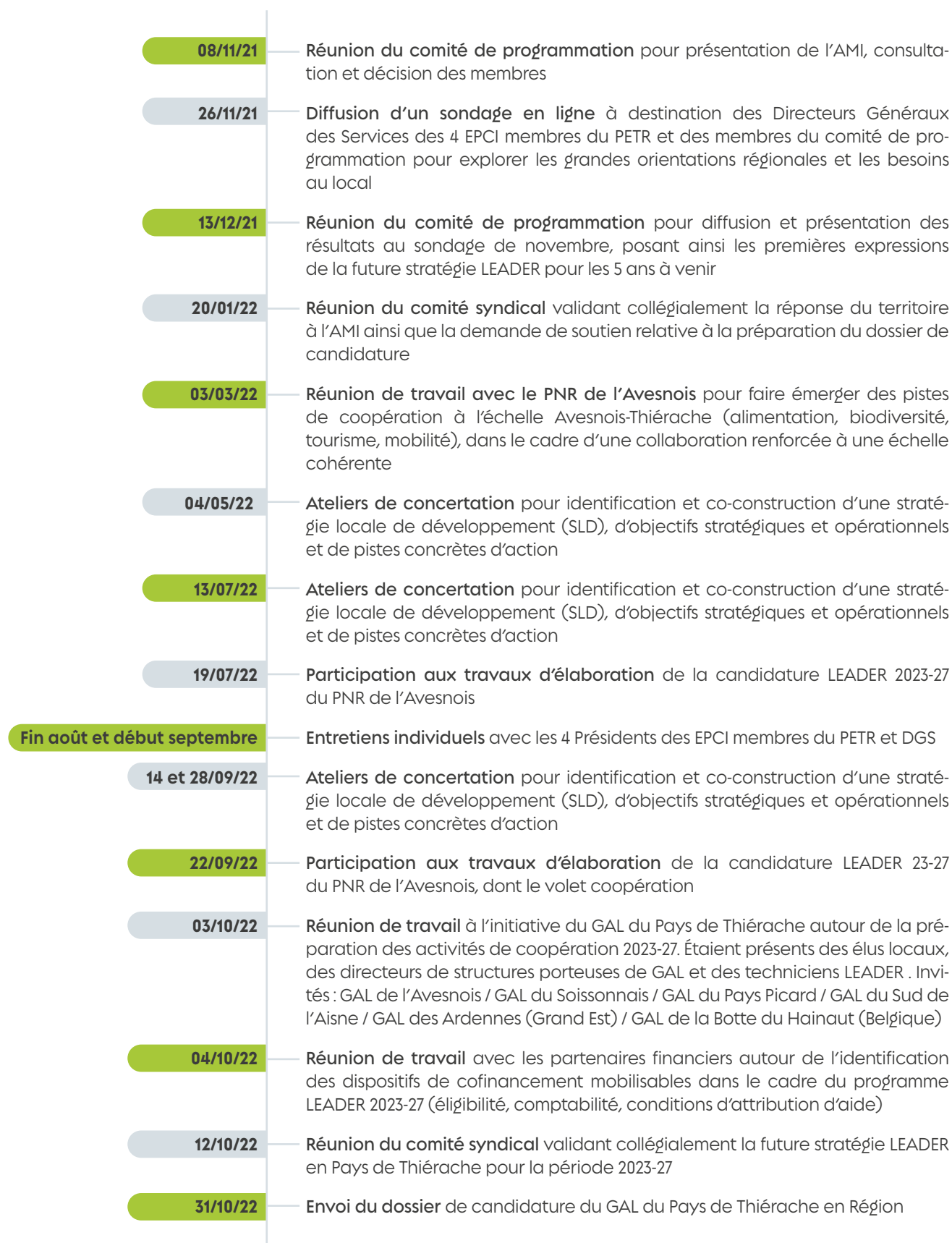
Interreg France-Wallonie-Flandres

Interreg Europe du nord-ouest



## Mobilisation des partenaires et élus du PETR depuis fin 2021

Dès le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Hauts-de-France en octobre 2021, des temps dédiés à la nouvelle programmation LEADER 2023-27 ont été organisés :



Mobilisation des partenaires et élus du PETR - extraits des réunions de travail



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU de la session de travail du 04/05/22 - Lancement des travaux préparatoires à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-27 du GAL du Pays de Thiérache.

Environ 35 participants : élus et techniciens des collectivités, dirigeants d'entreprises, membres d'associations locales, acteurs des chambres consulaires, société civile.

PHOTOS ET EXTRAIT DES SUPPORTS de travail utilisés lors de la session de travail du 14/09/22 – Émergence d'une stratégie locale développement.

4 thèmes abordés : tourisme, économie de proximité, transition écologique et alimentation.

Format « World Caf   » = les participants   taient install  s autour de tables dispos  es en   lots afin d'  changer sur un sujet pr  cis en un temps limit  . 2 acteurs locaux, experts du sujet trait  , cadraient les d  bats (2 animateurs/table).

Environ 35 participants :   lus et techniciens des collectivités, dirigeants d'entreprises, membres d'associations locales, acteurs des chambres consulaires, soci  t   civile.



DYNAMIQUES TOURISTIQUES 1

**Eurov  lo 3 : Catalyseur de dynamiques touristiques nouvelles**



**Chiffres et informations cl  s**

- Des sites reconnus (Familist  re de Gaise, Parfondeval, Eglises fortifi  es...)
- Un fort potentiel sur et autour du Canal Sambre et Oise
- Un d  veloppement touristique autour de l'Eurov  lo 3
- Une volont   politique locale
- Un axe fort pour la coop  ration (Avesnois, Ardennes, Belgique)



www.petitfuto.com

**Objectifs/ Enjeux**

- Initier des   v  nements/ circuits pour les touristes, les excursionnistes et les habitants
- Mettre des liens entre les actions et les acteurs
- R  v  ler les atouts patrimoniaux, culturels et gastronomiques du territoire
- Faire conna  tre l'offre touristique locale
- Faire des liens avec les territoires voisins (capter les flux...)

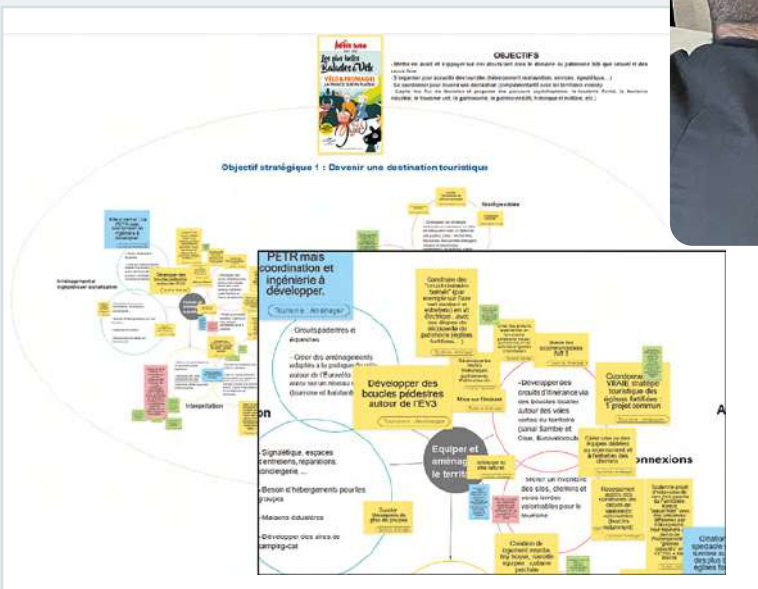
**Acteurs**

- Collectivit  s
- D  partement
- R  gion
- Office de tourisme
- Acteurs du tourisme et de la culture
- UMIH
- Restaurateurs
- H  bergeurs
- Monde associatif
- Monde des loisirs et du sport
- Fournisseurs d'  quipements
- Monde agricole (production alimentaire)





SUITE Mobilisation des partenaires et élus du PETR - extraits des réunions de travail



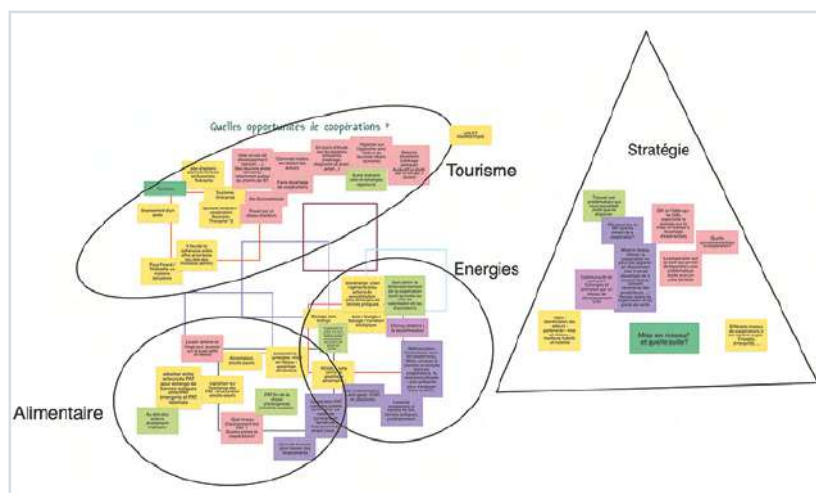
Extrait du support « Klaxoon » utilisé lors de la session de travail du 28/09/22 – Émergence d'un plan d'actions

Environ 35 participants : élus et techniciens des collectivités, dirigeants d'entreprises, membres d'associations locales, acteurs des chambres consulaires, société civile

Extrait du support « Klaxoon » utilisé lors de la session de travail du 03/10/22 – Quelles pistes de coopération pour LEADER 2023-27 ?

16 participants

- GAL Thiérache (Aisne)
- GAL Soissonnais Valois (Aisne)
- GAL Pays Picard (Aisne)
- GAL Sud de l'Aisne (Aisne)
- GAL Avesnois (Nord)
- GAL Botte du Hainaut (Belgique)
- GAL Ardennes (RDV bilatéral - 15/09/22)





## Composition prévisionnelle du Comité de programmation

 COLLEGE PUBLIC

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Olivier CAMBRAYE	Président du PETR du Pays de Thiérache	Patrick DUMON	Vice-président du PETR du Pays de Thiérache
Michel LANDERIEUX	Vice-président du PETR du Pays de Thiérache	Jean-François PAGNON	Vice-président du PETR du Pays de Thiérache
Jean-Paul CHAPELET	Vice-président de la CCTC	Katie LEFÈVRE	Déléguée communautaire de la CCTC
Christelle MAES	Déléguée communautaire de la CCTC	Eric DONNAY	Délégué communautaire de la CCTC
Jean-Pierre PRÉVOT	Vice-président de la CCTSO	Hugues COCHET	Président de la CCTSO
Caroline LOMBARD	Vice-présidente de la CCTSO	Marie-Claire FORTIN	Vice-présidente de la CCTSO
Jean-Jacques THOMAS	Président de la CC3R	Hervé LEDIEUX	Délégué communautaire de la CC3R
Patrick FEUILLET	Vice-président de la CC3R	Sylvain BOURGEOIS	Délégué communautaire de la CC3R
Bernadette HÉDIART	Conseillère municipale de Montcornet	Sébastien ELOIRE	Délégué communautaire de la CCPT
Monique LORIETTE	Vice-présidente de la CCPT	Gilles QUEILLE	Vice-président de la CCPT

 COLLEGE PRIVÉ

PRÉNOM NOM	FONCTION - STRUCTURE	PRÉNOM NOM	FONCTION - STRUCTURE
Sabine VARAGO	Directrice de l'Office de tourisme du Pays de Thiérache	Emilie MATHOT	Directrice du Château fort de Guise
Cyrille BRIATTE	DG SEM Intégrale	Isabelle CHICALSKI	Gérante du Château d'Éparcy
Céline BADIE	Directrice TAC TIC Animation	Céline LAVENANT	TACT (directrice)
Fabien CARTIGNY	Directeur APTAHR	Stéphane BIZEAU	Coordinateur des pratiques éducatives Les Francas de l'Aisne
Régis TRICOTEAUX	Exploitant agricole	Jean-Baptiste CAYEUX	Directeur THIÉRA'NATURA / EPLEFPA de Thiérache
Françoise GION	Directrice Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	Jean-Luc VILLAIN	Exploitant agricole
Guenael HALLART	Responsable antenne Thiérache, CPIE	François JOLY	Responsable, Unité territoriale de Thiérache, Office National des Forêts
À définir	Recycl'Jouets	Paul BRAIDY	Associé, BLP Énergie Thiérache
Claire BOUDEELE	Responsable soutien à l'entrepreneuriat METS	Marie-Aimée MOTTE	École de production
Nelly JANIER-DUBRY	Présidente de la Mission Locale	Directrice	École de la 2ème chance
Président	Conseil de développement	Alain TURCK	Conseil de développement
À définir	Le Démocrate de l'Aisne	Stéphane LIBERT	Directeur, Maison de l'Europe de la Grande Thiérache

**PETR - PAYS DE THIÉRACHE**

**Photographies :** © PETR du Pays de Thiérache ;  
© Office de tourisme du Pays de Thiérache ;  
© Familistère de Guise ; © HollyBel ; © Wimpy Scierie Mobile

**Rédaction :** Brice Navereau - ÉCHELLES ET TERRITOIRES  
Emmanuel Nadaud - NADEM  
Margaux Carpentier - PETR DU PAYS DE THIÉRACHE

**Mise en page :** cath-box.fr

**Impression :** Alliance Partenaires Graphiques

---

**PETR - PAYS DE THIÉRACHE**

7 avenue du Préau

BP108

02140 VERVINS

(+33) (0)3 23 98 02 71

(+33) (0)3 23 98 44 51

[www.pays-thierache.fr](http://www.pays-thierache.fr)

**THIERACHE**  
LE PAYS NATURE